

2017-2018

N

NOUS, TECHNOLOGISTES MÉDICAUX
ET FIERs DE L'ÊTRE



ORDRE PROFESSIONNEL DES
TECHNOLOGISTES MÉDICAUX
DU QUÉBEC

2017-2018

M

MISSION

PROTÉGER LE PUBLIC,
NOTAMMENT EN CONTRÔLANT
L'EXERCICE DE LA PROFESSION
PAR NOS MEMBRES.

1 H Hydrogène 1.008											
3 Li Lithium 6.941	4 Be Béryllium 9.012										
11 Na Sodium 22.990	12 Mg Magnésium 24.305										
19 K Potassium 39.098	20 Ca Calcium 40.078	21 Sc Scandium 44.956	22 Ti Titane 47.867	23 V Vanadium 50.942	24 Cr Chrome 51.996	25 Mn Manganèse 54.938	26 Fe Fer 55.845	27 Co Cobalt 58.933	28 Ni Nickel 58.693	29 Cu Cuivre 63.546	30 Zn Zinc 65.38
37 Rb Rubidium 84.468	38 Sr Strontium 87.62	39 Y Yttrium 88.906	40 Zr Zirconium 91.224	41 Nb Niobium 92.906	42 Mo Molybdène 95.95	43 Tc Technétium 98.907	44 Ru Ruthénium 101.07	45 Rh Rhodium 102.906	46 Pd Palladium 106.42	47 Ag Argent 107.868	48 Cd Cadmium 112.414

Gouvernement du Québec	2
Rapport de la présidente	3
Le conseil d'administration de l'Ordre 2017-2018	6
Les activités	7
Activités du conseil d'administration 2017-2018	7
Activités du comité de la formation	8
Activités relatives à la reconnaissance de l'équivalence aux fins de la délivrance d'un permis et à l'émission des permis	9
Activités relatives à la délivrance des permis temporaires, restrictifs temporaires et spéciaux	11
Activités relatives à la délivrance des permis	11
Activités relatives à la garantie d'assurance responsabilité professionnelle	12
Activités relatives à l'inspection professionnelle	12
<i>Autre activité du service d'inspection</i>	15
Activités relatives à la formation continue	15
<i>Autres activités du service</i>	16
Activités relatives au bureau du syndic	16
Activités relatives à la conciliation et à l'arbitrage des comptes	17
Activités du comité de révision	17
Activités du conseil de discipline	18
Activités relatives à l'exercice illégal et à l'usurpation de titre réservé	19
Activités du comité des normes de la pratique	20
Activités du comité des communications	22
<i>Autres activités</i>	22
Activités du comité relève	23
Activités de reconnaissance	23
<i>Autres activités</i>	23
Renseignements généraux	24
Mission et vision de la profession	24
États financiers	29
Résultats pour l'exercice terminé le 31 mars 2018	29
Évolution de l'actif net pour l'exercice terminé le 31 mars 2018	29
Bilan au 31 mars 2018	30
Flux de trésorerie pour l'exercice terminé le 31 mars 2018	31
Notes complémentaires au 31 mars 2018	32
Annexes	37

		2 He Hélium 4.003
8 O Oxygène 15.999	9 F Fluor 18.998	10 Ne Néon 20.180
16 S Soufre 32.066	17 Cl Chlore 35.453	18 Ar Argon 39.948
34 Se Sélénium 78.96	35 Br Brome 79.904	36 Kr Krypton 84.798
52 T Tellure 127.6	53 I Iode 126.905	54 Xe Xénon 131.294
84 Po Polonium [208.982]	85 At Astatoine [210]	86 Rn Radon [222]
116 L Livermorium [293]	117 Ts Tennessine [289]	118 Og Oganesson [294]

	30 Zn Zinc 65.38
47 Ag Argent 107.868	48 Cd Cadmium 112.414

CONSEIL EXÉCUTIF

Monsieur Jacques Chagnon*Président de l'Assemblée nationale**Gouvernement du Québec*

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de vous présenter le rapport annuel de l'Ordre professionnel des technologistes médicaux du Québec pour l'exercice terminé le 31 mars 2018.

Je vous prie d'agréer, monsieur le Président, l'expression de mes sentiments distingués.

La ministre responsable de l'application du *Code des professions* et des lois constituant les ordres professionnels,

Stéphanie Vallée

Québec, juin 2018

Madame Stéphanie Vallée*Ministre responsable de l'application du Code des professions**et des lois constituant les ordres professionnels*

Madame la Ministre,

J'ai l'honneur de vous soumettre, en votre qualité de ministre responsable de l'application du *Code des professions* et des lois constituant les ordres professionnels, le rapport d'activité de l'Ordre professionnel des technologistes médicaux du Québec.

Ce rapport annuel couvre l'exercice financier du 1^{er} avril 2017 au 31 mars 2018.

Recevez, madame la Ministre, l'assurance de mes sentiments distingués.

La présidente,

Doris Levasseur Bourbeau, T.M.

Montréal, juin 2018

Madame Diane Legault*Présidente**Office des professions du Québec*

Madame la Présidente,

J'ai l'honneur de présenter le rapport annuel de l'Ordre professionnel des technologistes médicaux du Québec.

Ce rapport annuel couvre l'exercice financier du 1^{er} avril 2017 au 31 mars 2018.

Recevez, madame la Présidente, l'assurance de mes sentiments les meilleurs.

La présidente,

Doris Levasseur Bourbeau, T.M.

Montréal, juin 2018



RAPPORT DE LA PRÉSIDENTE

C'est à titre de présidente de l'Ordre professionnel des technologistes médicaux du Québec (Ordre) que je vous sou mets le rapport annuel présentant le bilan des activités du conseil d'administration (CA) de notre organisation pour la période 2017-2018.

La rédaction de ce compte rendu m'aura permis, une fois de plus, de constater la profondeur de nos travaux, notamment ceux en marge de l'application de la Loi n° 11. La lecture de ce rapport annuel saura vous renseigner sur nos actions ainsi que de l'avancement des travaux réalisés au cours de cet exercice financier.

En cours d'année, l'Ordre a déterminé les valeurs intrinsèques qui caractérisent la profession soient: *Confiance – Respect – Égalité – Intégrité*. Relativement au cycle 2017-2020, le CA a procédé à la mise à jour des orientations stratégiques ainsi que le plan d'action pour les atteindre. La vision de l'Ordre, quant à elle, reste la même soit: « *ÊTRE LA RÉFÉRENCE EN MATIÈRE DE PRATIQUES EXEMPLAIRES DANS LA SPHÈRE DES ANALYSES BIOMÉDICALES* ».

Je profite aussi de cet espace pour réitérer la mission de l'Ordre qui est d'assurer la protection du public par l'encadrement de l'exercice de la profession tout en soutenant le développement des compétences professionnelles de nos membres en vue de favoriser, ou d'améliorer s'il y a lieu, la qualité des services offerts dans le domaine de la biologie médicale. Toutes nos démarches et nos actions vont dans ce sens.

J'exprime également toute ma gratitude envers les administrateurs élus et nommés du CA pour leur implication infaillible et la qualité de leurs interventions constructives lors des séances du conseil. De même, je salue le dévouement et l'engagement de la permanence du siège social aux travaux de l'Ordre.

Et, dans le contexte de la démarche *OPTILAB*, je ne peux passer sous silence la prestation offerte par les technologistes médicaux qui, au travers la réorganisation du travail au sein des laboratoires, continuent d'offrir un service professionnel de qualité dans un axe d'amélioration des services et d'accessibilité à la population.

MÉCANISMES DE PROTECTION DU PUBLIC

La protection du public liée aux services rendus par les technologistes médicaux continue d'être au cœur même de nos préoccupations. Ainsi, en date du 31 mars 2018, l'Ordre comptait 4894 technologistes médicaux inscrits au Tableau des membres.

Inspection professionnelle : Cette année, pour tenir compte du regroupement des laboratoires en 11 départements cliniques de biologie médicale et de l'intégration des établissements sous une même autorité administrative (CISSS/CIUSSS), l'équipe de l'inspection professionnelle a paramétré la carte géographique des établissements pour y rencontrer les membres. Pour certains hôpitaux, les visites réalisées en cours d'année auront permis de compléter le dossier d'un même CISSS/CIUSSS, tandis que celles à venir permettront de boucler la boucle, permettant ainsi d'assurer le contrôle de la pratique professionnelle et d'atteindre l'objectif qui est d'inspecter 20% de nos membres par année.

De ce fait, au cours de l'année, 1040 technologistes médicaux ont été soumis au mécanisme de surveillance générale.

Développement professionnel : L'année 2017-2018 signe le début d'un nouveau cycle pour réaliser l'exigence minimale des vingt heures de formation continue sur une période de deux ans. À cet égard, il nous apparaît fondamental d'offrir des apprentissages variés à l'ensemble de nos membres, en plus d'intéresser d'autres professionnels de la santé à nos formations.

Pour assurer le maintien et l'actualisation des compétences de nos membres, l'Ordre présente des articles scientifiques contemporains et s'applique à offrir des formations de qualité. Aussi, lors du congrès annuel OPTMQ 2017, ayant eu lieu à Rivière-du-Loup, nous avons enregistré un achalandage de 460 participants au cours des trois jours que s'est tenu l'évènement.

De même, étant soucieux de rejoindre nos membres de régions plus éloignées, l'Ordre offre des conférences et des formations disponibles en ligne sur le portail *Formaline*. Ces dernières sont développées dans le but de combler les besoins identifiés par nos membres et selon l'évolution technologique ou organisationnelle du travail en laboratoire.

Plus récemment, nous avons mis à contribution d'autres partenaires provenant d'autres ordres professionnels de la santé pour développer une formation spécifique portant sur les prélèvements veineux et biologiques. Cette formation, pilotée par l'Ordre, sera prochainement disponible en ligne pour tout professionnel exécutant cette activité. L'objectif vise à harmoniser la pratique professionnelle selon les normes reconnues et à hausser la compétence de l'exécutant pour réduire considérablement les non-conformités amenant au rejet de l'échantillon au niveau préanalytique pour permettre une analyse appropriée et fiable. Des crédits d'heures de formation sont reconnus par l'Ordre pour toute activité d'apprentissage dans la mesure où la formation est liée à l'exercice de la profession.

Normes : Outre la continuation de la révision de plusieurs guides, le comité des normes a publié les guides suivants: *Guide de gestion de la qualité dans les laboratoires de biologie médicale*, *Guide d'hémostase*, *Guide de microbiologie* en plus d'un nouvel énoncé de position portant sur « *L'image professionnelle du technologiste médical* ».

Le comité a continué ses travaux de collaboration avec d'autres ordres et groupes de professionnels afin de compléter le guide traitant du « *Transport et conservation des échantillons* ». Ce document, fortement attendu par les gestionnaires et les responsables de la qualité en laboratoire, saura orienter tout professionnel concerné dans la mise en œuvre d'OPTILAB. En parallèle, le comité poursuit la mise à jour du guide traitant du « *Prélèvement de sang par ponction veineuse aux fins d'analyse* ». Ces deux guides étant fondamentalement liés.

ENJEUX PARTICULIERS ET DOSSIERS EN COURS

Pratique avancée en anatomopathologie : Suite à nos multiples demandes adressées au ministère de la Santé et des Services sociaux, appuyées par le Collège des médecins, nous sommes toujours en attente de l'adoption du projet de règlement visant à permettre aux technologistes médicaux d'assister les pathologistes après une formation spécifique en anatomopathologie, notamment la macroscopie. Puisque le Collège des médecins est en accord avec le principe, le règlement sanctionné donnerait droit aux technologistes médicaux de faire des activités en macroscopie, ce qui leur permettrait ainsi de pratiquer en toute légalité. La formation

supplémentaire requise pour le personnel réalisant des activités en anatomopathologie répondrait ainsi aux besoins exprimés dans le secteur de la pathologie pour plusieurs régions du Québec.

Médecine transfusionnelle : Après plusieurs années de démarches pour mettre en place une formation universitaire dans le secteur de la médecine transfusionnelle, les travaux sont toujours en cours. Cette formation, coordonnée avec la Faculté de médecine de l'Université de Montréal, est retardée d'une autre année malgré qu'il fût prévu qu'elle débiterait en janvier 2018.

AINSI, EN DATE DU
31 MARS 2018,
L'ORDRE COMPTAIT
4894 TECHNOLOGISTES
MÉDICAUX INSCRITS
AU TABLEAU
DES MEMBRES.

Modernisation des Sciences appliquées (Loi des chimistes) : À titre de rappel, en cours d'année 2012 et aussi en 2013, le Gouvernement en place déposait à l'Assemblée nationale, par deux fois, un projet de loi dont l'objectif était de mettre à jour les champs d'exercice professionnel dans le secteur des sciences appliquées. La finalité de ce projet de loi avait pour intention, entre autres, de modifier la Loi des chimistes ce qui nous aurait permis d'ajouter l'activité suivante aux activités déjà réservées (en partage) aux technologistes médicaux, soit : « *Exécuter, en laboratoire, les étapes des phases préanalytique, analytique et postanalytique* ».

Les deux projets de loi sont morts au feuillet à la suite du déclenchement d'élections. Malgré nos interventions auprès des autorités gouvernementales, nous gardons encore espoir de voir ce projet de loi être, une fois de plus, déposé à l'Assemblée nationale pour subséquemment être adopté. Ceci permettrait d'assurer un meilleur encadrement de la pratique en laboratoire de biologie médicale.

OPTILAB : Étant donné que les laboratoires sont maintenant officiellement regroupés en 11 grappes, les gestionnaires clinico-administratifs responsables des départements cliniques de biologie médicale s'activent à revoir l'organisation des services entre

les centres associés et les centres serveurs. Le menu des analyses réalisées par chacun des établissements, les délais optimaux pour l'analyse du spécimen reçu, le transport, la conservation et la traçabilité des échantillons sont sources de préoccupations pour l'Ordre, à savoir ce qui pourrait compromettre la qualité des échantillons au travers les différentes étapes de chacun des processus.

Ayant à cœur le rehaussement de la qualité des services offerts et rendus, l'Ordre collabore avec les autorités gouvernementales et les responsables des laboratoires dans cette ère de changements pour assurer le respect des normes de pratique reconnues.

Intégration des personnes formées à l'étranger :

L'Ordre a été invité à participer à un projet pilote de reconnaissance des acquis et des compétences (RAC). Ce projet propose une démarche adaptée aux besoins propres du candidat, soutenue par l'expertise méthodologique du milieu de l'éducation en RAC et par le support financier du ministère de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion. Le projet accueillera des candidats au cours de la prochaine année.

Formation initiale : Le programme révisé « *Technologie d'analyses biomédicales* » (TAB) a débuté à l'automne 2017 dans tous les cégeps offrant cette formation. Toutefois, plusieurs de ces cégeps se sont désaffiliés du processus d'agrément externe du programme.

L'Ordre favorise fortement un contrôle externe du programme de formation initiale. À cet effet, et en collaboration avec les organismes réglementaires de la profession des autres provinces canadiennes, nous avons signé un partenariat avec la firme HSO, affilié à Agrément Canada. Ce service d'agrément était auparavant offert par l'Association médicale canadienne. Le nouveau programme d'agrément par HSO a débuté en février 2018. Actuellement, seulement 3 cégeps sur les onze offrant le programme TAB participent au processus d'agrément du programme.

RÉGLEMENTATION

Plusieurs règlements sont en cours de révision pour faire suite à la mise en œuvre de la Loi n°11.

À cet égard, une déclaration de services contenant les objectifs de l'Ordre quant aux services offerts et à la qualité de ceux-ci a été publiée sur le site WEB de l'Ordre.

De plus, le CA a adopté un projet de règlement d'autorisation d'actes aux membres de l'Ordre des technologues en imagerie médicale, en radio-oncologie et en électrophysiologie médicale du Québec. Ce projet vise à permettre aux technologues en imagerie médicale et en radio-oncologie de faire un prélèvement sanguin dans le cadre de leur champ d'exercice. L'autorisation d'effectuer un prélèvement sanguin permettrait d'offrir un meilleur service à

la clientèle en évitant notamment le déplacement du patient vers un autre service, un délai d'attente moindre ou un report de l'examen à une date ultérieure. Le projet est en traitement à l'Office des professions du Québec.

VISIBILITÉ DE L'ORDRE

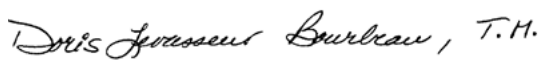
Communications : Pendant l'année 2017-2018, en lieu et place d'une présence au Salon de l'Éducation à Montréal et du Salon Carrière-Formation à Québec, une campagne basée sur le web pour promouvoir la profession de technologiste médical a été conçue. Le coup d'envoi de la campagne a eu lieu le 11 septembre 2017. Elle s'est terminée en décembre 2017.

Ainsi, pas moins de 80,6% des visiteurs amenés sur le site de l'Ordre à l'aide de cette campagne web n'étaient jamais venus sur notre site précédemment, ce qui est particulièrement important. La campagne a contribué non seulement au rayonnement de l'OPTMQ et à l'augmentation du trafic sur son site, mais aussi à l'augmentation du nombre de visionnements dans notre chaîne YouTube.

Collaboration externe : En continuité avec les actions qui s'adressent à accroître la visibilité de l'Ordre, je collabore au comité éditorial et au comité de lecture de la revue *Le Point* en administration de la santé et des services sociaux.

Aussi, je m'implique et participe également à différents comités statutaires du Conseil interprofessionnel du Québec ayant un impact sur les professions réglementées.

Pour conclure ce rapport, l'Ordre professionnel des technologues médicaux du Québec reconnaît l'apport de chacun de ses membres et de ses partenaires tout en valorisant la profession par des actions concrètes dans l'intérêt du public, sachant que les services de biologie médicale constituent un maillon essentiel de la chaîne de prestation des soins pour le patient.


Doris Levasseur Bourbeau, T.M.
Présidente

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION SE COMPOSE DE 19 ADMINISTRATEURS, DONT 15 TECHNOLOGISTES MÉDICAUX ÉLUS.

Les administrateurs élus élisent par suffrage le président de l'Ordre. Cette élection a lieu à l'expiration du mandat du président sortant, à l'occasion de la première réunion du conseil d'administration, laquelle se tient après l'assemblée générale annuelle qui suit l'élection des administrateurs. En 2017, l'assemblée annuelle a eu lieu le 10 juin 2017. L'assemblée annuelle 2018 aura lieu le 31 mai 2018. Madame Doris Levasseur Bourbeau, T.M., a été réélue présidente de l'Ordre le 10 juin 2017.

MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Rachel Audet, T.M.
(Bas-Saint-Laurent –
Gaspésie)
Nommée le 28 mai 2016

Élise Desbiens, T.M.
(Saguenay-Lac-Saint-
Jean)
Élue le 10 juin 2017

Sylvain Picard, T.M.
(Québec)
Élu le 28 mai 2016

Judith Viel, T.M.
(Québec)
*Nommée le 20 janvier
2018*

Judith Cossette, T.M.
(Mauricie – Bois-Francs)
Élue le 10 juin 2017

Bruno Houde, T.M.
(Estrie)
Élu le 28 mai 2016

**Johanne
Laurencelle, T.M.**
(Montréal)
Élue le 10 juin 2017

Loan Luu, T.M.
(Montréal)
Élue le 10 juin 2017

Maxime Daoust, T.M.
(Montréal)
*Élu le 10 juin 2017 –
Démission
2 décembre 2017*

Suzanne D. Dion, F.T.M.
(Montréal)
*Nommée le
20 janvier 2018*

**Doris Levasseur
Bourbeau, T.M.**
(Montréal)
Élue le 10 juin 2017

Stéphanie Lemay, T.M.
(Laurentides)
*Élue le 10 juin 2017 –
Démission 26 mars 2018*

Poste libre
(Laurentides)

Natacha Brouillette, T.M.
(Montréal)
Nommée le 10 juin 2017

Sophie Allaire, T.M.
(Outaouais)
Élue le 28 mai 2016

Marcelle Latreille, T.M.
(Nord-Ouest –
Nouveau-Québec)
Nommée le 10 juin 2017

Doris Masson, T.M.
(Côte-Nord)
Élue le 28 mai 2016

QUATRE ADMINISTRATEURS SONT NOMMÉS PAR L'OFFICE DES PROFESSIONS DU QUÉBEC

François Dumulon
Nommé le 10 juin 2017

Linda Caty
Nommée le 10 juin 2017

Rollande Parent
Nommée le 28 mai 2016

Diane Sicard Guindon
Nommée le 28 mai 2016

RÉMUNÉRATION DES ADMINISTRATEURS ÉLUS, DE LA PRÉSIDENTE ET DU DIRECTEUR GÉNÉRAL

Les administrateurs élus, autres que le président, qui participent à une réunion du conseil d'administration, de l'un des comités constitués par le conseil d'administration, à toute autre réunion d'un comité à laquelle ils doivent participer, à une assemblée générale des membres, ou qui assistent à une formation concernant l'exercice de leurs fonctions ont droit à un jeton de présence de 155,45 \$ par jour.

La valeur du jeton de présence peut varier selon que la réunion ou la formation est d'une durée d'une journée ou d'une demi-journée et selon que l'administrateur y assiste en personne, à distance par conférence téléphonique ou par un autre moyen technologique.

L'Ordre rembourse à l'employeur d'un administrateur élu le salaire de cet administrateur lorsqu'il est libéré avec solde de ses fonctions pour participer à une réunion du conseil d'administration, de l'un des comités constitués par le conseil d'administration, à toute autre réunion d'un comité à laquelle il doit participer, à une assemblée générale des membres, ou qui assiste à une formation concernant l'exercice de ses fonctions. Cette rémunération tient lieu de jeton de présence.

La présidente de l'Ordre reçoit un salaire annuel de 87 979 \$, plus une contribution de 7,5 % de son salaire à son fonds de pension. Les frais d'utilisation d'un téléphone cellulaire et son inscription au Tableau de la Société canadienne de science de laboratoire médical (SCSLM) sont payés par l'Ordre. Elle bénéficie de plus d'un régime d'assurance collective (régime d'assurance frais médicaux et police d'assurance vie collective).

Le directeur général et secrétaire, Alain Collette, avocat, est entré en fonction le 7 janvier 1981. Il reçoit un salaire annuel de 107 089 \$, plus une contribution de 7,5 % de son salaire à son fonds de pension. Les frais d'utilisation d'un téléphone cellulaire et son inscription au Tableau des membres du Barreau du Québec sont payés par l'Ordre. Il bénéficie de plus d'un régime d'assurance collective (régime d'assurance frais médicaux et police d'assurance vie collective).

**DIRECTION
GÉNÉRALE**

Alain Collette,
avocat, directeur
général et secrétaire
et responsable par
délégation de l'accès
à l'information ou
de la protection des
renseignements
personnels

Diane Lapointe,
adjointe
administrative
à la direction

**SERVICES
PROFESSIONNELS**

Mamour Diouf, T.M.,
coordonnateur du
développement
professionnel

Michelle Gosselin,
responsable des
communications

Anne-Marie Martel,
T.M., chargée de
dossiers scientifiques
et secrétaire du
conseil de discipline

Rose-Marie Moreno,
T.M., coordonnatrice
de l'inspection
professionnelle

Josée Lefrançois,
agente
administrative au
développement
professionnel et au
bureau du syndic

Martine Rondeau,
agente
administrative

Manon Tanguay,
agente administrative
au service
d'inspection
professionnelle

COMPTABILITÉ

Diane Alain,
comptable

2017-2018



ACTIVITÉS DU CONSEIL
D'ADMINISTRATION

ACTIVITÉS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION 2017-2018

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION A TENU 4 RÉUNIONS ORDINAIRES ET 6 RÉUNIONS EXTRAORDINAIRES.

Lors des différentes réunions du conseil d'administration, les administrateurs ont
procédé à l'adoption de plusieurs propositions, notamment :

- Nomination de membres aux différents comités et aux fonctions de l'Ordre;
- Nominations des représentants dans les instances du Conseil interprofessionnel du Québec et du Conseil québécois d'agrément;
- Mise à jour des rôles et fonctions du conseil d'administration, du comité exécutif et de la présidence à la suite des modifications du Code des professions;
- Travaux de mise à jour concernant les élections au conseil d'administration;
- Adoption des amendements au Règlement sur les affaires du conseil d'administration;
- Adoption d'une déclaration des services, laquelle est accessible sur le site Internet de l'Ordre;
- Adoption d'un projet de règlement autorisant les technologues en imagerie médicale à faire des prélèvements sanguins;
- Adoption d'un plan d'action pour le remplacement des employés qui prendront leur retraite;
- Adoption du budget, de la planification annuelle et des résultats financiers;
- Recommandation à l'assemblée annuelle d'augmenter la cotisation annuelle 2018-2019 de 10,00\$;
- Adoption du rapport annuel 2017-2018;
- Adoption de la date et de l'heure de l'assemblée annuelle;
- Radiation des membres n'ayant pas acquitté le montant de la cotisation annuelle au moment prescrit et toute autre somme dont ils sont redevables;
- Radiation des membres qui ont fait défaut de se conformer à l'obligation de formation continue;
- Approbation du partenariat avec la firme HSO pour l'agrément des programmes Technologie d'analyses biomédicales au Québec;
- Mise en place d'un programme volontaire d'épargne retraite;
- Adoption d'un amendement au bail de l'Ordre;
- Adoption des Guides microbiologie, hémostase et gestion de la qualité dans les laboratoires de biologie médicale;
- Décision concernant des demandes de permis ou de renouvellement de l'inscription au Tableau par des candidats faisant l'objet d'un jugement criminel;
- Décision d'intenter des poursuites pénales pour pratique illégale et usurpation de titre;
- Recommandation au Conseil interprofessionnel du Québec d'attribuer le prix Mérite du CIQ à Monsieur Bruno Houde, T.M.;
- Attribution du prix Reconnaissance Élite à Mme Lyne Cédilotte, T.M.; du prix Implication Relève à Mme Hélène-Olivia Lapointe, T.M.;

Lors des séances du conseil d'administration, le tableau de bord de gestion avec des indicateurs liés à nos activités de protection du public et autres est soumis aux administrateurs, leur permettant d'évaluer la performance de l'Ordre en lien avec le plan d'action 2017-2020. De plus des *Notes au dossier* présentant l'évolution des divers dossiers leur sont fournies.

Les administrateurs élus ou nommés en 2017 ont reçu une formation sur le rôle du conseil d'administration offerte par l'Ordre. Les administrateurs élus ou nommés en 2014 ont participé à une activité de formation sur le rôle du conseil d'administration offerte par le Conseil interprofessionnel du Québec au cours des années 2014-2016.

Nous attendons que le Conseil interprofessionnel du Québec rende disponible la formation sur le rôle d'un conseil d'administration pour y inscrire tous les administrateurs.

COMITÉ EXÉCUTIF

Doris Levasseur Bourbeau, T.M., présidente

Bruno Houde, T.M., vice-président

Élise Desbiens, T.M., trésorière

Maxime Daoust, T.M.,
jusqu'en décembre 2017

Suzanne Deschênes Dion, F.T.M.
depuis janvier 2018

Diane Sicard Guindon,
administratrice nommée par l'Office
des professions du Québec

LE COMITÉ EXÉCUTIF A TENU 10 RÉUNIONS ORDINAIRES ET 6 RÉUNIONS EXTRAORDINAIRES.

87 Fr Francium 223 020	88 Ra Radium 226 025	89-103 Actinides	104 Rf Rutherfordium [261]	105 Db Dubnium [262]
--	--------------------------------------	---------------------	--	--------------------------------------

41 Nb Niobium 92 906	73 Ta Tantale 180 948
--------------------------------------	---------------------------------------

Le comité exécutif a tenu 10 réunions ordinaires et 6 réunions extraordinaires. Au cours de ces réunions, il a étudié divers dossiers et exercé ses activités de gestion courante, en l'occurrence :

- Gestion financière de l'Ordre;
- Nominations aux différents comités sous sa juridiction ainsi qu'aux différentes fonctions;
- Audition des demandes de révision des décisions du comité d'admission refusant de reconnaître l'équivalence de diplôme ou de formation ou de reconnaître l'équivalence en partie;
- Imposition de cours et de stages à des titulaires de permis voulant réintégrer l'exercice de la profession après plus de cinq ans;
- Émission de permis de technologiste médical exerçant en biologie médicale ou en cytopathologie;
- Émission de dispenses conformément au Règlement sur une activité de formation des technologistes médicaux;
- Émission de dispenses partielles conformément au Règlement sur la formation continue obligatoire des technologistes médicaux;
- Travaux de remplacement du directeur général qui prend sa retraite;
- Préparation et analyse des dossiers soumis au conseil d'administration et suivi.

ACTIVITÉS DU COMITÉ DE LA FORMATION

COMITÉ DE LA FORMATION

Sophie Allaire, T.M.

Florence Lacasse, T.M.

REPRÉSENTANTS DE LA FÉDÉRATION DES CÉGÉPS

Éric Gagné

Patricia Tremblay

REPRÉSENTANTE DU MINISTRE DE L'ÉDUCATION ET DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

Louise Brunelle

SECRÉTAIRE

Alain Collette, avocat

☑ MANDAT

Dans le respect des compétences respectives et complémentaires de l'Ordre, des établissements d'enseignement collégial et du ministre de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur, examiner les questions relatives à la qualité de la formation des technologistes médicaux. Par « qualité de la formation », on entend l'adéquation entre la formation et les compétences professionnelles à acquérir pour l'exercice de la profession.

Le ministre de l'Enseignement supérieur a approuvé la nouvelle version du programme donnant ouverture au permis de l'Ordre (Technologie d'analyses biomédicales 140.CO). Il est enseigné depuis l'automne 2017.

Le comité a tenu une réunion et a partagé de l'information concernant l'implantation du nouveau programme, les difficultés pour trouver des places de stage et sur l'agrément des programmes.

ACTIVITÉS RELATIVES
À LA RECONNAISSANCE DE
L'ÉQUIVALENCE AUX FINS DE
LA DÉLIVRANCE D'UN PERMIS
ET À L'ÉMISSION DES PERMIS

COMITÉ D'ADMISSION

Johanne Brown Matioli, T.M., présidente
Nathalie Bourque, T.M.
Élyse Geoffroy, T.M.
Sylvain Marchand, T.M.
Sophie Mayrand, T.M.

PERSONNEL DE SOUTIEN

Alain Collette, avocat
Martine Rondeau, agente administrative

 MANDAT

Le comité a pour mandat de rendre une décision quant aux demandes de permis, sur la base de l'équivalence de diplôme et de la formation ou de l'ARM avec la France. Il examine en outre les demandes de réinscription au Tableau qui doivent être évaluées selon le Règlement sur les stages de perfectionnement et transmet ses recommandations au comité exécutif. Le comité a tenu quatre réunions.

Les membres du comité et le personnel impliqué dans l'émission des permis ont bénéficié d'une formation sur la reconnaissance des acquis offerte par le Centre d'expertise en reconnaissance des acquis et des compétences (CERAC) du Cégep Marie-Victorin.

Demandes de reconnaissance de l'équivalence d'un diplôme délivré
par un établissement d'enseignement situé hors du Québec

Nombre				
	reçues	acceptées	refusées	reçues qui n'ont pas fait l'objet d'une décision à la fin de la période
au Canada	0	0	0	0
hors du Canada	1	0	1	0
Nombre de candidats à l'exercice de la profession concernés par les demandes de reconnaissance de l'équivalence d'un diplôme délivré par un établissement d'enseignement situé hors du Québec				1

Demandes de reconnaissance de l'équivalence de la formation acquise
hors du Québec par une personne qui ne détient pas un diplôme requis

Nombre					
	reçues	acceptées en totalité	acceptées en partie	refusées	reçues qui n'ont pas fait l'objet d'une décision à la fin de la période
au Canada	0	0	0	0	0
hors du Canada	30	5*	26	7	0

*Il s'agit de candidats ayant complété la mesure compensatoire exigée.

L'Ordre a reçu au cours de l'année une demande de permis en vertu du Règlement sur la délivrance d'un permis de technologiste médical de l'Ordre professionnel des technologistes médicaux du Québec pour donner effet à l'arrangement conclu par l'Ordre en vertu de l'entente entre le Québec et la France en matière de reconnaissance mutuelle des qualifications professionnelles (ARM). Les candidats ont été dirigés vers un cégep offrant le programme Technologie d'analyses biomédicales afin de compléter les cours et les stages identifiés dans l'ARM.

Demandes de reconnaissance de l'équivalence de la formation acquise hors du Québec acceptées en partie comportant une précision de la formation à acquérir indiquée par l'Ordre

	Nombre	
	au Canada	hors du Canada
Cours	0	0
Stage	0	0
Examen	0	0
Cours et stage	0	23
Stage et examen	0	0
Cours et examen	0	0
Cours, stage et examen	0	0
Autres	0	0
<i>Nombre de candidats à l'exercice de la profession concernés par les demandes de reconnaissance de l'équivalence de la formation acquise hors du Québec par une personne qui ne détient pas un diplôme requis</i>	23	

Demandes de reconnaissance de l'équivalence de la formation acquise hors du Québec acceptées qui comportaient une précision de la formation à acquérir indiquée par l'Ordre

	Nombre	
	au Canada	hors du Canada
Cours	0	0
Stage	0	0
Examen	0	0
Cours et stage	0	5
Stage et examen	0	0
Cours et examen	0	0
Cours, stage et examen	0	0
Autres	0	0
<i>Nombre de candidats à l'exercice de la profession concernés par les demandes de reconnaissance de l'équivalence de la formation acquise hors du Québec par une personne qui ne détient pas un diplôme requis</i>		5

L'Ordre n'a pas de règlement en application du paragraphe i de l'article 94 du *Code des professions* déterminant les autres conditions et modalités de délivrance des permis.

L'Ordre n'a pas de règlement en application du paragraphe e de l'article 94 du *Code des professions* définissant les différentes classes de spécialités au sein de la profession.

ACTIVITÉS RELATIVES À LA DÉLIVRANCE DES PERMIS TEMPORAIRES, RESTRICTIFS TEMPORAIRES ET SPÉCIAUX

Demandes de délivrances	Nombre			
	reçues	acceptées	refusées	reçues qui n'ont pas fait l'objet d'une décision à la fin de la période
<i>de permis temporaire en vertu de l'article 37 de la Charte de la langue française</i>	2	2	0	0
<i>de permis temporaire en vertu de l'article 41 du Code des professions</i>	0	0	0	0
<i>de permis restrictif temporaire fondées sur une demande de reconnaissance d'une équivalence en vertu du paragraphe 1° de l'article 42.1 du Code des professions</i>	0	0	0	0
<i>de permis restrictif temporaire fondées sur une autorisation légale d'exercer une profession hors du Québec ou sur un permis spécial en vertu du paragraphe 2° de l'article 42.1 du Code des professions, s'il y a lieu</i>	0	0	0	0

ACTIVITÉS RELATIVES À LA DÉLIVRANCE DES PERMIS

Demandes de délivrances	Nombre			
	reçues	acceptées	refusées	reçues qui n'ont pas fait l'objet d'une décision à la fin de la période
<i>de demande fondées sur la détention d'un diplôme déterminé en application du premier alinéa de l'article 184 du Code des professions</i>	321	320	1	0
<i>de demande fondées sur la reconnaissance de l'équivalence de diplôme</i>	0	0	0	0
<i>de demande de permis fondées sur la reconnaissance de l'équivalence de la formation</i>	5	5	0	0
<i>de demandes fondées sur la détention d'une autorisation légale d'exercer la profession hors du Québec (permis sur permis)</i>	3	3	0	0
<i>de demande fondées sur l'arrangement conclu par l'Ordre en vertu de l'entente entre le Québec et la France en matière de reconnaissance mutuelle des qualifications professionnelles (ARM)</i>	0	0	0	0

Au cours de l'exercice, le comité s'est assuré que ses processus étaient conformes aux *Principes en matière de reconnaissance d'une équivalence de diplôme et de formation acquis hors du Québec* auxquels l'Ordre a adhéré.

Actions menées en vue de faciliter la reconnaissance de diplôme et de la formation :

- Rencontre individuelle des candidats étrangers pour expliquer adéquatement le processus de reconnaissance d'équivalence du diplôme ou de la formation et le processus de délivrance du permis;
- Mise à jour / édition / publication d'un document d'information à l'intention des candidats formés à l'étranger;

- Diffusion d'information sur des activités de formation en français intermédiaire offertes par le ministère de l'Immigration, Diversité et Inclusion.

De plus, l'Ordre participe à un projet pilote visant à développer des outils de reconnaissance des acquis de compétences et expérientiels (RAC). Les travaux devraient se terminer en 2018.

ACTIVITÉS RELATIVES À LA
GARANTIE D'ASSURANCE
RESPONSABILITÉ
PROFESSIONNELLE

En s'inscrivant au Tableau, les membres adhèrent à un programme d'assurance responsabilité professionnelle. À cet effet, l'Ordre a signé une entente avec La Capitale. La prime annuelle par membre est de 12,26 \$.

Le montant de la garantie est de 1 000 000 \$ par sinistre, et de 2 000 000 \$ pour l'ensemble des sinistres par période d'assurance.

Les étudiants inscrits au registre de l'Ordre sont également couverts dans le cadre de leur stage par cette assurance et, s'il y a lieu, en tant qu'externes.

ACTIVITÉS RELATIVES
À L'INSPECTION
PROFESSIONNELLE

COMITÉ D'INSPECTION PROFESSIONNELLE

Diane Gingras, T.M., présidente
Élaine Boivin, T.M.
Lise Couture, T.M.
Marilyn Leclerc Côté, T.M.
Emanuel Settecasi, FTM

COORDINATION

Rose-Marie Moreno, T.M., coordonnatrice de l'inspection professionnelle

SUPPORT ADMINISTRATIF

Manon Tanguay, agente administrative à l'inspection professionnelle

Notons que tout le processus d'inspection professionnelle s'appuie sur le libellé de sa philosophie, qui est le suivant :

☒ MANDAT

Le mandat du comité d'inspection professionnelle est de surveiller l'exercice de la profession par les membres de l'Ordre, suivant un programme déterminé. C'est un mécanisme de prévention dont le but est d'assurer la protection du public grâce à l'information et à l'appui au membre dans l'exercice quotidien de sa profession. C'est un moyen privilégié pour sensibiliser le technologiste médical à l'importance de son rôle et de ses responsabilités en tant que professionnel.

Au cours du calendrier 2017-2018, le comité d'inspection professionnelle s'est réuni à cinq (5) reprises.

Des informations ont été fournies aux technologistes médicaux qui ont fait des demandes. Il y a également eu vérification de l'exercice de la profession par l'envoi de questionnaires d'autoévaluation et par des visites réalisées auprès des membres. L'encadrement de la pratique se fait par des rencontres individuelles, dans le cadre des activités quotidiennes des membres, en tenant compte des références traitant des meilleures pratiques en biologie médicale.

Dans le cadre de la surveillance générale de la profession, le calendrier de visites 2017-2018 a permis de poursuivre l'utilisation de différents outils informatiques. Le comité d'inspection professionnelle maintient constamment ses travaux de mises à jour et de bonification de ses outils.

Les membres rencontrés seront dorénavant invités à poursuivre la démarche au-delà de la rencontre avec un inspecteur. Dans un esprit proactif, ils doivent faire part au comité d'inspection professionnelle de certains points soulevés qui bénéficieraient d'une mise à niveau de leur part. Les données ainsi recueillies pourront également servir de pont entre les services de l'inspection professionnelle et du développement professionnel afin d'aider à combler les besoins des membres.

LA TECHNOLOGIE D'ANALYSES
BIOMÉDICALES EST UN TRAVAIL
D'ÉQUIPE, MAIS CHAQUE
TECHNOLOGISTE MÉDICAL EST
RESPONSABLE ET AUTONOME
DANS L'ACCOMPLISSEMENT
DE SA TÂCHE.

87 Fr Francium 223,020	88 Ra Radium 226,025	89-103 Actinides	104 Rf Rutherfordium (261)	105 Db Dubnium (262)
---------------------------------	-------------------------------	---------------------	-------------------------------------	-------------------------------

41 Nb Niobium 92,906	73 Ta Tantale 180,948
-------------------------------	--------------------------------

Le nombre de membres soumis au processus de surveillance générale de la profession en 2017-2018 reflète les objectifs établis. Cette année encore, tout comme l'année dernière, ce sont les membres du comité d'inspection professionnelle qui ont réalisé la totalité des visites sur le terrain afin de se donner le temps de stabiliser l'outil électronique (tablette) utilisé lors des visites. L'année qui vient permettra cette fois-ci de former tous les membres de l'équipe d'inspecteurs de l'Ordre harmonisant ainsi les façons de faire entre tous.

INSPECTEURS

Annie Belleau, T.M.

Johanne Bouchard, T.M.

Michelle Boutet, T.M.

Maude Gagnon, T.M.

Vicky Murray, T.M.

Marie-Delphine Musaniwabo, T.M.

L'encadrement de la pratique de la profession se fait sur un cycle de cinq ans.

Le programme de surveillance générale de la profession suit un calendrier qui est établi et adopté annuellement.

Le déploiement du projet Optilab au cours des dernières années dans le secteur de la santé et des services sociaux a simultanément engagé l'arrivée de regroupements de laboratoires appelés grappes de biologie médicale. Ceci fait en sorte que le calendrier annuel des visites de surveillance générale est planifié en fonction des établissements qui composent ces onze (11) grappes. En effet, bien que les visites réalisées soient des visites-membres, la logistique entourant leur planification est faite de façon à sélectionner les établissements d'une même grappe, ceci en maintenant l'objectif premier de rencontrer les membres selon un intervalle régulier de cinq (5) ans. La prévision des visites auprès des membres qui travaillent dans des laboratoires privés suit également la même cadence de cinq (5) ans.

Le processus de surveillance générale prévoit que la sélection des membres à rencontrer lors d'une visite se fasse en privilégiant d'abord les membres qui n'ont pas été rencontrés par un inspecteur lors d'une visite antérieure.

Le programme de surveillance générale de la profession 2017-2018 a permis de soumettre au processus, les membres de l'Ordre travaillant dans un ensemble de 35 points de service incluant des centres hospitaliers et des CLSC. Les visites ont eu lieu dans les établissements des Centres intégrés (universitaires) de santé et de services sociaux suivants :

CHUM · CISSS Chaudière-Appalaches · CIUSSS de la Capitale Nationale · CIUSSS du Sud-de-l'Île-de-Montréal · CIUSSS de l'Est-de-l'Île-de-Montréal · CIUSSS du Nord-de-l'Île-de-Montréal · CIUSSS de l'Ouest-de-l'Île-de-Montréal · CIUSSS du Centre-Ouest-de-l'Île-de-Montréal · CISSS de Lanaudière · CISSS de l'Outaouais · CISSS des Laurentides · CIUSSS de l'Estrie · CISSS de la Montérégie-Est · CISSS de la Montérégie-Ouest · CISSS de la Montérégie-Centre

Les recommandations émises aux membres sont basées sur les documents de l'Ordre dont, les *Normes de pratique du technologiste médical*, ses guides, ses règlements ainsi que sur le Code de déontologie des technologistes médicaux de même que sur les référentiels instaurés par d'autres organismes et adoptés par l'Ordre. Les observations sont effectuées dans le cadre de la pratique quotidienne des membres, tout au long des étapes préanalytiques, analytiques et postanalytiques des processus d'analyses et conformément au profil de compétences des technologistes médicaux du Québec.

Cette année, les principales observations relevées portent sur différents aspects de la pratique :

Au niveau préanalytique :

- La formation et les mises à jour en RCR subséquentes (réanimation cardio-respiratoire), comme stipulé par une position officielle de l'Ordre.

Au niveau analytique :

- L'utilisation, l'étiquetage et l'entreposage adéquats et sécuritaires des produits chimiques, biologiques, colorants, réactifs et autres solutions;
- La maîtrise des procédures en matière de fuites ou de déversements de matières infectieuses ou de produits dangereux;
- La standardisation des lectures microscopiques;
- L'adoption des mesures d'hygiène recommandées à l'intérieur et à l'extérieur du laboratoire;
- L'enregistrement des différentes opérations, actions et interventions reliées aux processus d'analyses.

Au niveau postanalytique :

- L'apposition de signature, sous forme manuscrite, paraphée ou électronique, sur tous les rapports émis, comme stipulé par une position officielle de l'Ordre.

AU COURS DE L'ANNÉE 2018-2019, LE COMITÉ D'INSPECTION PROFESSIONNELLE PRÉVOIT FAIRE LA SURVEILLANCE GÉNÉRALE DE L'EXERCICE DE LA PROFESSION D'ENVIRON 950 TECHNOLOGISTES MÉDICAUX.

ACTIVITÉS RELATIVES À L'INSPECTION PROFESSIONNELLE

Nombre de membres du comité d'inspection professionnelle	5
Nombre de réunions du comité d'inspection professionnelle	5

Y a-t-il une personne responsable de l'inspection professionnelle ?

☒ OUI ☐ NON

Y a-t-il un programme de surveillance générale de la profession ?

☒ OUI ☐ NON

Vérification	Nombre
Membres visités	284
Formulaires ou questionnaires transmis aux membres	1 040
Formulaires ou questionnaires retournés au comité d'inspection professionnelle	1 038
Rapports de vérification dressés à la suite d'une visite	284
Rapports de vérification dressés à la suite de la transmission d'un formulaire ou d'un questionnaire	756

Enquêtes	Nombre
Membres ayant fait l'objet d'une enquête	0
Rapports d'enquête dressés	0

Décisions du Conseil d'administration	Nombre
approuvant, en totalité, les recommandations du comité d'inspection professionnelle	0
rejetant, en totalité ou en partie, les recommandations du comité d'inspection professionnelle	0

Nombre de membres ayant fait l'objet d'une information au syndic	Nombre
(en application du cinquième alinéa de l'article 112 du Code des professions)	12

Recommandations du comité d'inspection professionnelle au Conseil d'administration d'obliger un membre à compléter avec succès	Nombre
un stage sans limitation ni suspension du droit d'exercer des activités professionnelles	0
un stage avec limitation du droit d'exercer des activités professionnelles	0
un stage avec suspension du droit d'exercer des activités professionnelles	0
un cours de perfectionnement sans limitation ni suspension du droit d'exercer des activités professionnelles	0
un cours de perfectionnement avec limitation du droit d'exercer des activités professionnelles	0
un cours de perfectionnement avec suspension du droit d'exercer des activités professionnelles	0
un stage et un cours de perfectionnement sans limitation ni suspension du droit d'exercer des activités professionnelles	0
un stage et un cours de perfectionnement avec limitation du droit d'exercer des activités professionnelles	0
un stage et un cours de perfectionnement avec suspension du droit d'exercer des activités professionnelles	0

AUTRE ACTIVITÉ DU SERVICE D'INSPECTION

Mme Rose-Marie Moreno, T.M. participe au forum de l'inspection professionnelle du Conseil Interprofessionnel du Québec.

ACTIVITÉS RELATIVES À LA FORMATION CONTINUE

MEMBRES DU COMITÉ DE DÉVELOPPEMENT PROFESSIONNEL

Maxime Daoust, T.M., président
(jusqu'en novembre 2017)

Line Gendreau, T.M.
Stéphane Lemire, T.M.
Édith Laflamme, T.M.

COORDINATION

Mamour Diouf, T.M.

SUPPORT ADMINISTRATIF

Josée Lefrançois, agente administrative
au développement au bureau du syndic

MANDAT

Planifier et organiser des activités de mise à jour et de développement en technologie de laboratoire médical, selon les besoins déterminés dans les régions et tenant compte des exigences présentes et

futures générées par l'évolution de la profession.

Au cours de la dernière année, le comité a tenu trois réunions.

Les technologistes médicaux sont tenus de compléter un minimum de 20 heures de formation continue par période de 2 ans. La quatrième période de référence a débuté le 1^{er} avril 2017.

Les membres peuvent, entre autres, utiliser le portail de formation continue qui contient une panoplie d'outils leur permettant de développer leurs connaissances et leurs compétences professionnelles : formations en ligne, communautés de pratique proactives, module d'autoévaluation des besoins de formation. *Formaline* a pour mission de favoriser l'apprentissage, l'échange et la collaboration dans la communauté des technologistes médicaux.

Des formations de courte durée ont eu lieu et les activités de formation à distance se déroulent sur trois sessions par année, sans oublier les cours en ligne. Il y a eu 228 participants à ces activités, excluant le congrès annuel, qui est aussi une activité de développement professionnel.

Nom de l'activité	Nombre d'heures	Nombre de membres qui l'ont suivie
Le technologiste et la loi (à distance)	30	3
Biochimie I	30	1
Biochimie II	30	1
Biologie moléculaire I	30	2
Hématologie I (en révision)	30	0
Hématologie II (en révision)	30	0
Histotechnologie I	30	1
Histotechnologie II	30	1
Immunohématologie I	30	2
Immunohématologie II	30	0
Contrôle de qualité au laboratoire de biologie médicale	4	9
Les prélèvements et injections : théorie et pratique	16	0
L'interprétation du frottis sanguin : un outil important au diagnostic	7	0
L'interprétation du frottis sanguin : un outil important au diagnostic (en ligne)	7	158
Les liquides biologiques en hématologie	7	47
Le prélèvement par ouvertures artificielles (en ligne)	7	3
Total		228

Du 1^{er} avril 2017 au 31 mars 2018, il y a eu 11 811 inscriptions aux 109 conférences web disponibles sur le portail de formation continue *Formaline*. 16 conférences ont été retirées parce que leurs contenus étaient désuets. Le registre complet des activités de formation de l'Ordre est accessible au

<https://formaline.optmq.org/accueil/magpage.ge=AKAFA744EDF5DE071FE93D012032C23948AKA>

Des activités de formation tenues par les employeurs ou d'autres organisations sont aussi reconnues.

AUTRES ACTIVITÉS DU SERVICE

Initié par le comité de développement professionnel de l'OPTMQ, un projet collaboratif et interprofessionnel de formation traitant du prélèvement est en conception. Ce projet regroupe huit ordres professionnels et trois associations médicales. Ainsi, plus de 150 000 professionnels de la santé sont concernés par ce projet de formation. Ces professionnels de la santé, dont le champ d'exercice autorise le prélèvement, pourront s'appuyer sur ce nouvel outil d'apprentissage en prélèvement pour mettre à jour leurs compétences. S'adressant autant aux nouveaux professionnels qu'aux professionnels expérimentés qui désirent se perfectionner, l'autoformation en ligne du programme de prélèvement proposera au total une dizaine de modules portant sur les concepts et compétences de base et avancée sur les techniques de prélèvement d'échantillons biologiques. L'objectif premier de ce projet est d'optimiser la qualité des résultats d'analyses de biologie médicale en rehaussant la qualité des échantillons biologiques. Ce projet vise également à réduire les coûts associés aux échantillons non conformes et les inconvénients pour le patient. Le lancement des premiers modules se fera ce printemps.

CONGRÈS

☒ MANDAT

Concevoir, planifier et organiser le congrès annuel qui est une activité de développement professionnel.

COORDINATION

Mamour Diouf, T.M.

SUPPORT ADMINISTRATIF

Josée Lefrançois, agente administrative au développement et au bureau du syndic

CONGRÈS OPTMQ 2017

LA POLYVALENCE, L'AVENIR DE LA PROFESSION

Katia Kadri, T.M., présidente

Brigitte Beaulieu, T.M.

Marie-Ève Longchamps, T.M.

En 2017, le congrès de l'OPTMQ a eu lieu à Rivière-du-Loup du 8 au 10 juin 2017, à l'Hôtel Universel de Rivière-du-Loup. Le programme comportait des conférences et des ateliers abordant des sujets généraux et scientifiques, une exposition de produits, de services et d'informations liées à la profession, ainsi que des activités sociales. Mentionnons que l'assemblée générale annuelle est tenue pendant le congrès annuel. Il y a eu près de 460 participants.

COMITÉ CONGRÈS 2018 (CHICOUTIMI)

UN ROYAUME DE GÈNES

Karine Truchon, T.M., co-présidente

Élise Desbiens, T.M., co-présidente

Maude Gagnon, T.M.

Anne-Chantale Couture, T.M.

ACTIVITÉS RELATIVES AU BUREAU DU SYNDIC

SYNDIC

Steve Sirois, T.M.

SYNDICS ADJOINTS

Louise Biron, T.M.

Charles Ratté Labrecque, T.M.

SUPPORT ADMINISTRATIF

Josée Lefrançois, agente administrative

PROCUREUR

Battah-Droit professionnel

Dossiers	Nombre
Dossiers demeurés ouverts période antérieure	4
Dossiers ouverts durant la période	21
Total de membres visés par les dossiers ouverts pendant la période	21
Dossiers réglés par la conciliation du syndic	0
Dossiers demeurant ouverts à la fin de la période	3
Décisions	Nombre
de porter plainte pour dossiers période antérieure	2
de porter plainte dossier de cette période	0
de ne pas porter plainte	20

ACTIVITÉS RELATIVES À LA CONCILIATION ET À L'ARBITRAGE DES COMPTES

Demandes de conciliation		Nombre
reçues		0
rejetées pour non-respect du délai		0
ayant conduit à une entente		0
Nombre de membres du conseil d'arbitrage ayant siégé		0
Nombre d'audiences du conseil d'arbitrage		0
Nombre de demandes d'arbitrage reçues		0
Sentences arbitrales rendues		Nombre
dont le compte en litige a été diminué		0
dont le compte en litige a été maintenu		0

ACTIVITÉS DU COMITÉ DE RÉVISION

MEMBRES DU COMITÉ

Daniel Boutin, T.M.
Patrick Turcotte, T.M.

MEMBRES DU COMITÉ NOMMÉS DE LA LISTE DRESSÉE PAR L'OFFICE DES PROFESSIONS DU QUÉBEC

André Houle
Marie Poitras

☒ MANDAT

Donner à toute personne qui le lui demande, et qui a demandé au syndic la tenue d'une enquête, un avis relativement à la décision prise par le syndic, de ne pas porter une plainte.

Nombre de réunions	0
Demandes d’avis	<i>Nombre</i>
reçues	0
présentées hors délai	0
Avis rendus	<i>Nombre</i>
concluant qu’il n’y a pas lieu de porter une plainte devant le conseil de discipline	0
suggérant au syndic ou au syndic adjoint ou correspondant de compléter son enquête	0
suggérant au syndic de référer le dossier au comité d’inspection professionnelle	0
concluant qu’il y a lieu de porter plainte devant le conseil de discipline et suggérant la nomination d’un syndic ad hoc qui, après enquête le cas échéant, prend la décision de porter plainte ou non	0

ACTIVITÉS DU CONSEIL DE DISCIPLINE

MEMBRES DU CONSEIL

France Brisebois, T.M.
Martine Chevalier, T.M.
Françoise Lavoie, T.M.
Yolaine Paradis, T.M.
Anne-Marie Martel, T.M. , secrétaire

Nombre d'audiences du conseil	7
-------------------------------	---

Plaintes dont l'audience est complétée par le conseil	Nombre	
	portées par le syndic ou le syndic adjoint	portées par toute autre personne
Nature de la plainte		
Infraction liée au comportement du professionnel	1	0
Défaut de se conformer aux demandes du Comité d'inspection professionnelle et du bureau du syndic	1	
Infractions techniques et administratives et liées au comportement du professionnel	2	
Infractions liées à la qualité des services	2	

Décisions du conseil	Nombre
autorisant le retrait de la plainte	0
rejetant la plainte	0
acquittant l'intimé	0
déclarant l'intimé coupable	1
acquittant l'intimé et déclarant l'intimé coupable	0
déclarant l'intimé coupable et imposant une sanction	5
imposant une sanction	0

Sanctions imposées par le conseil de discipline	Nombre
Nature de la sanction	
Impose à l'intimé une amende de 2 500 \$ à l'égard du seul chef de la plainte et condamne exceptionnellement le plaignant au paiement des déboursés en vertu de l'article 151 du <i>Code des professions</i> .	1
Impose à l'intimée une réprimande à l'égard de chacun des deux chefs de la plainte et condamne l'intimée au paiement des déboursés en vertu de l'article 151 du <i>Code des professions</i> .	1
Chef 1 : impose à l'intimée une période de radiation de six mois; Chef 2 : impose à l'intimée une période de radiation de six mois; Chef 3 : impose à l'intimée une période de radiation de deux mois; Ordonne que les périodes de radiation imposées sous ces chefs soient purgées de façon concurrente et qu'un avis de la présente décision soit publié dans un journal circulant dans le lieu où l'intimée à son domicile professionnel, conformément à l'article 156 du <i>Code des professions</i> ;	1
Condamne l'intimée au paiement des déboursés en vertu de l'article 151 du <i>Code des professions</i> , incluant les frais de publication de l'avis de radiation.	

Sanctions imposées par le conseil de discipline suite...

Nature de la sanction	Nombre
Chef 1 : impose à l'intimée une période de radiation de deux mois; Chefs 2, 3, 4 et 5 : impose à l'intimée une période de radiation de cinq mois. Ordonne que les périodes de radiation soient purgées de façon concurrente. Prend acte de l'engagement de l'intimée à s'abstenir d'exercer des activités professionnelles, à l'échéance de la période de radiation temporaire de cinq mois qui lui est imposée globalement, sans avoir obtenu au préalable le consentement de son médecin attestant que sa condition de santé lui permette d'agir à titre de membre de l'Ordre sans risque de compromettre la qualité de ses services. Ordonne qu'un avis de la présente décision relatif aux périodes de radiation temporaire soit publié dans un journal circulant au lieu où l'intimée avait son domicile professionnel au moment des faits du présent recours et condamne l'intimée au paiement des déboursés en vertu de l'article 151 du Code des professions incluant les frais d'expertise et ceux de la publication de l'avis de la présente décision.	1
Chef 1 : radiation de sept mois; Chef 2 : radiation de deux mois. Ordonne qu'un avis de la présente décision relatif aux périodes de radiation temporaire soit publié dans un journal circulant au lieu où l'intimée avait son domicile professionnel au moment des faits du présent recours lors de sa réinscription et condamne l'intimée au paiement de la moitié des déboursés en vertu de l'article 151 du Code des professions incluant les frais d'expertise et de la totalité des frais de la publication de l'avis de la présente décision.	1

Recommandations du conseil de discipline au conseil d'administration et décisions du conseil d'administration relatives à ces recommandations

Nombre		
Nature de la recommandation ou de la décision	Recommandations du conseil de discipline au conseil d'administration	Décisions du conseil d'administration relatives aux recommandations du conseil de discipline
	0	0

Nombre de décisions du conseil rendues dans les 90 jours de la prise en délibéré	3
--	---

Tribunal des professions

	Nombre
Décisions sur la culpabilité ou sur la sanction portées en appel au Tribunal des professions	0
Appels sur la culpabilité ou sur la sanction dont l'audience est complétée par le Tribunal des professions	0
Décisions rendues par le Tribunal des professions	0

ACTIVITÉS RELATIVES À L'EXERCICE ILLÉGAL ET À L'USURPATION DE TITRE RÉSERVÉ

Enquêtes complétées

	Nombre
portant sur l'exercice illégal	2
portant sur l'usurpation de titre réservé	0
portant sur l'exercice illégal et sur l'usurpation de titre réservé	0

Suite page suivante →

Poursuites pénales intentées	Nombre
portant sur l'exercice illégal	1
portant sur l'usurpation de titre réservé	0
portant sur l'exercice illégal et sur l'usurpation de titre réservé	0

Jugements rendus	Nombre	
	acquittant l'intimé	déclarant l'intimé coupable
portant sur l'exercice illégal	1	0
portant sur l'usurpation de titre réservé	0	0
portant sur l'exercice illégal et sur l'usurpation de titre réservé	0	0

Montant total des amendes imposées : 0 \$

ACTIVITÉS DU COMITÉ DES NORMES DE LA PRATIQUE

MEMBRES DU COMITÉ DES NORMES DE LA PRATIQUE

Julie Désautels, T.M.
 Suzanne Deschênes Dion, F.T.M., présidente
 Stéphanie Lemay, T.M.
 Michèle Pellerin, T.M.
 Carolle Robert, T.M.
 Anne-Marie Martel, T.M.,
 Chargée de dossiers scientifiques

GROUPE DE TRAVAIL EN BIOCHIMIE

(projet conjoint avec l'Ordre des chimistes du Québec en collaboration avec l'Association des médecins biochimistes du Québec)

Kévin Allard, T.M.
 Sarah Castonguay, T.M.
 Marie-Josée Champagne, Ph.D., CSPQ,
 Présidente du comité de biochimie clinique de l'OCQ.
 Carine Nyalendo, Ph.D., DEPD
 Julie St-Cyr, MDCM, FRCPC,
 Association des médecins biochimistes du Québec
 Anne-Marie Martel, T.M., Chargée de dossiers scientifiques à l'OPTMQ

GROUPE DE TRAVAIL EN ANATOMOPATHOLOGIE

Denis Bouchard
 Martine Chalifoux, T.M.
 Bruno Houde, T.M., vice-président de l'OPTMQ
 Josée Senécal, T.M.
 Chantale Tremblay, T.M.
 Dr Luc Oligny, (Association des pathologistes du Québec)
 Anne-Marie Martel, T.M., Chargée de dossiers scientifiques de l'OPTMQ

GROUPE DE TRAVAIL SUR LES LABORATOIRES DE BANQUE DE SANG

(projet en collaboration avec l'Association professionnelle des chargés de sécurité transfusionnelle du Québec (APCSTQ))

Rachel Audet, T.M.
 Nadia Baillargeon, T.M., (Héma-Québec)
 Marie-Hélène Bouchard, T.M.
 Steeve Bouchard, T.M.
 Bianca Brunet, T.M.
 Marjolaine Dégarie, T.M., R.T.
 Suzanne Deschênes Dion, F.T.M.
 Catherine Latour, M.D., Hématologue-oncologue
 Patricia Morin, T.M.
 Chantal Robinson, T.M.
 Dr^e Nancy Robitaille, Hématologue-oncologue (Héma-Québec)
 Ann Wilson, T.M.
 Anne-Marie Martel, T.M., Chargée de dossiers scientifiques de l'OPTMQ

GROUPE DE TRAVAIL SUR LE TRANSPORT ET LA CONSERVATION DES ÉCHANTILLONS DANS LE DOMAINE DE LA BIOLOGIE MÉDICALE

(projet conjoint avec l'Ordre des chimistes du Québec et la Société de biologie clinique du Québec en collaboration avec l'Association des médecins biochimistes du Québec)

Julie Bergeron, M.D., FRCPC,
 Hématologue-oncologue (AHOQ)
 Alexandre Chammat, T.M., Mcb.A (LSPQ)
 Marie-Josée Champagne, Ph.D., CSPQ,
 Biochimiste clinique, Présidente du comité de biochimie clinique de l'OCQ
 Marilyn L. Côté, T.M.
 Vincent De Guire, Ph.D., DEPD, CSPQ,
 Biochimiste clinique
 Gabrielle Gagnon, M.D., FRCPC,
 Hématologue-oncologue (AHOQ)

Maude Gagnon, T.M.

Pierre Lachance, M.D., FRCPC, médecin spécialiste en biochimie médicale (AMBQ)

Marie-Hélène Levesque, Ph.D., CSPQ, FCACB, Biochimiste clinique (SQBC)

Sonia Marin, T.M.

Fabienne Parente, MD, PhD, FRCPC, FCCMG, médecin spécialiste en biochimie médicale (AMBQ)

Ida Pedro, B.sc (LSPQ)

Carolle Robert, T.M.

Maxime-Antoine Tremblay, MD, microbiologiste-infectiologue (AMMIQ).

Luce Valois

Regina Zver, T.M

Anne-Marie Martel, T.M., Chargée de dossiers scientifiques de l'OPTMQ.

☑ MANDAT

Participe à la recherche de données sur la pratique en laboratoire de biologie médicale et à la production de normes de la pratique, de guides sectoriels ainsi que tout autre document scientifique tel que des suppléments d'information qu'il soumet pour adoption au conseil d'administration.

Le comité des normes de la pratique a tenu cinq réunions régulières et deux réunions téléphoniques. Le groupe de travail en biochimie a tenu cinq réunions. Le groupe de travail sur le transport et la conservation des échantillons a tenu six réunions. Le groupe de travail OPTMQ-APCSTQ sur les laboratoires de banque de sang a tenu quatre réunions.

Au cours de ces réunions, les activités suivantes ont été réalisées :

- Poursuite de l'élaboration d'un guide sur les gaz sanguins, le pH et les paramètres connexes.
- Poursuite de l'élaboration d'un guide sur les laboratoires de banque de sang.
- Révision du guide sur le transport et la conservation des échantillons dans le domaine de la biologie médicale.
- Poursuite de la révision du Guide sur le prélèvement de sang par ponction veineuse aux fins d'analyse.
- Publication d'un *Énoncé de position sur l'image professionnelle du technologiste médical* en avril 2017.
- Publication du *Guide de microbiologie* en juin 2017.
- Publication du *Guide sur la qualité dans les laboratoires de biologie médicale* en octobre 2017.
- Publication du *Guide d'hémostase* en octobre 2017.
- Participation à la validation scientifique du cours de prélèvement de l'OPTMQ.
- Début de la révision de l'aide-mémoire sur les prélèvements sanguins.

- Collaboration avec le Centre de toxicologie du Québec pour une étude sur les tubes pour les métaux.

La chargée de dossiers scientifiques a participé aux travaux des organismes suivants :

■ Clinical and Laboratory Standards Institute :

- Vice-présidente du sous-comité pour la révision de la norme GP42-A7 : *Procedures and Devices for the Collection of Diagnostic Capillary Blood Specimens*.
- Vice-présidente du sous-comité pour la révision de la norme GP33-A2 : *Accuracy in Patient and Sample Identification*.
- Présidente du *Expert Panel for Preexamination Processes*.

■ Association canadienne de normalisation (Groupe CSA) :

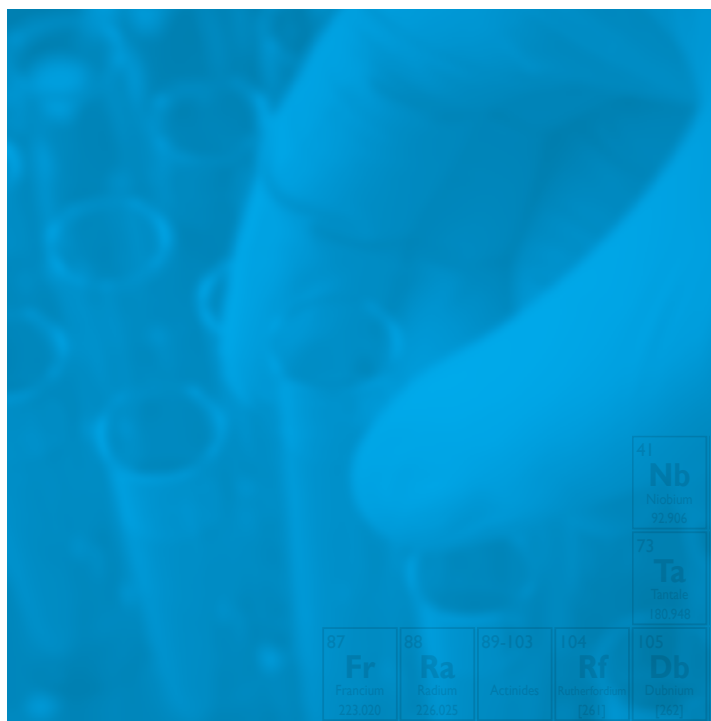
Présidente du *CSA Technical Committee (TC Z252), Medical Laboratory Quality Systems*, présidente du sous-comité Z252.10 pour la norme Z316.7 sur le préanalytique.

■ Membre du comité avisier canadien de : ISO TC212 - Clinical Laboratory Testing and In Vitro Diagnostic Test Systems.

■ Société québécoise de biologie clinique :

Projet sur la stabilité préanalytique des échantillons biologiques.

- Participation à une rencontre sur le transport avec les représentants des grappes OPTILAB avec Transports Canada et le Ministère de la Santé et des Services sociaux.



ACTIVITÉS DU COMITÉ DES COMMUNICATIONS

MEMBRES DU COMITÉ DES COMMUNICATIONS

Steve Sirois, T.M., président

Marie-Josée Dufour, T.M.

Émilie Longpré, T.M.

Stéphanie Wouters, T.M.

Sophie Mayrand, T.M. (*jusqu'en décembre 2017*)

Mélanie Gagné, T.M. (*depuis janvier 2018*)

COORDINATION

Michelle Gosselin, responsable des communications

MANDAT

Concevoir, planifier, organiser les activités de promotion de l'Ordre et agir en tant que groupe ressource auprès des comités concernant la production et la réalisation du matériel promotionnel et d'information. Le comité gère la revue Le LabExpert. Il agit en ce qui a trait à la promotion de la profession, notamment à la conception et à l'élaboration de documents d'information dans le cadre de la Semaine nationale du laboratoire médical, du projet Ambassadeurs OPTMQ, des programmes de prix et de la publicité sur la profession. Son domaine d'intervention exclut les publications relevant des compétences des comités existants. Il intervient alors en tant que consultant afin d'assurer l'uniformité de la représentation de l'image de l'Ordre. Par ailleurs, le comité préconise une approche progressivement plus verte dans l'élaboration des communications.

Le comité a tenu trois réunions et géré certains dossiers par communications électroniques. Ses principales activités visaient les points suivants :

- Supervision de l'aspect visuel du rapport annuel et de la revue Le LabExpert;
- Supervision et révision de l'aspect communicationnel du titre Fellow, des Prix Reconnaissance et du Prix Implication Relève;
- Élaboration et réalisation d'une campagne web de promotion de la profession;
- Révision de la stratégie de promotion de la profession;
- Préparation et achat d'une bannière publicitaire dans le bulletin électronique de l'Ordre des conseillers et conseillères d'orientation du Québec (publiés en octobre 2017 et février 2018);
- Conception d'une affiche spécifique pour la Semaine nationale du laboratoire médical 2018;
- Coordination des rencontres avec les étudiants de première année du programme Technologie d'analyses biomédicales, ainsi que des activités concernant le Prix Étudiant;
- Production de matériel promotionnel et d'information;
- Mise à jour des dépliants existants;
- Production du calendrier annuel de l'Ordre;
- Collaboration avec le comité relève sur l'aspect communicationnel du Guide du nouveau T.M. et soutien aux Ambassadeurs en leur fournissant des outils pour leurs présentations.

À l'automne 2017, le comité des communications a recommandé de promouvoir la profession au moyen du web, en lieu et place d'une présence au Salon de l'Éducation (Montréal) et au Salon Carrière-Formation (Québec). Ce changement de stratégie s'est notamment traduit par une hausse importante du nombre de visionnements de nos capsules d'informations diffusées sur YouTube. Dans le seul mois d'octobre, elles ont été visionnées plus de 162 000 fois.

NOS CAPSULES
D'INFORMATION
DIFFUSÉES SUR
YOUTUBE ONT ÉTÉ
VISIONNÉES PLUS
DE 162 000 FOIS.

87 Fr Francium 223,020	88 Ra Radium 226,025	89-103 Ac Actinides	104 Rf Rutherfordium (261)	105 Db Dubnium (262)
---------------------------------	-------------------------------	---------------------------	-------------------------------------	-------------------------------

AUTRES ACTIVITÉS

M^e Alain Collette, secrétaire et directeur général de l'OPTMQ, a rencontré les étudiants de 1^{ère} année et de 3^{ème} année du programme TAB, dans plusieurs cégeps du Québec.

ACTIVITÉS DU COMITÉ RELÈVE

MEMBRES DU COMITÉ RELÈVE

Mélanie Gagné, T.M. (*jusqu'en novembre 2017*)

Bruno Houde, T.M., représentant du conseil d'administration

Katia Kadri, T.M., présidente

Carole-Anne Rossignol, T.M.

Mathieu St-Pierre, T.M.

Raphaël Bouchard, T.M.

Élise Outrequin, T.M. (*depuis janvier 2018*)

COORDINATION

Michelle Gosselin, responsable des communications

✓ MANDAT

Donner des avis et des conseils sur l'intégration des jeunes technologistes médicaux dans leur milieu de travail. Fournir des recommandations sur les besoins des technologistes médicaux de la relève. Faire connaître la profession auprès de la population étudiante et de la collectivité. Travailler en partenariat avec les différents comités de l'OPTMQ. Travailler en partenariat avec les comités jeunesse/releve des autres ordres professionnels.

Le comité a tenu trois réunions et géré certains dossiers par communications électroniques. Ses principales activités visaient les aspects suivants :

- Réédition et révision du *Guide du nouveau technologiste médical* pour les nouveaux membres de la profession;
- Coordination des activités dans le cadre du projet *Ambassadeurs OPTMQ*, dont le mandat est de promouvoir la profession dans le milieu scolaire de toutes les régions du Québec;
- Distribution du carton promotionnel « As-tu le profil d'un T.M.? » dans les écoles secondaires;
- Collaboration avec le comité des communications sur l'aspect relève de certains de ses projets;
- Contribution à la revue *Le LabExpert* par la production d'articles portant sur les préoccupations des jeunes T.M., par le biais de la rubrique *Relève*;
- Sélection du lauréat du Prix Implication Relève.

Le comité relève a aussi étudié d'autres projets destinés à faire connaître la profession de technologiste médical auprès des étudiants du programme TAB, à faciliter les échanges sur la profession entre les jeunes technologistes médicaux et à favoriser leur sentiment d'appartenance à la profession. De même, il a entrepris de définir des actions permettant de faire le point entre les étudiants et le monde du travail, pour faciliter leur intégration en milieu de travail

ACTIVITÉS DE RECONNAISSANCE

Le *Prix Reconnaissance Élite 2017* a été remis, en partenariat avec La Capitale assurances générales, à Lyne Cédilotte, T.M. Madame Cédilotte a développé au cours du temps des procédures visant à améliorer la qualité des techniques utilisées dans le secteur de la parasitologie, permettant d'identifier les parasites intestinaux, sanguins, oculaires et autres fluides biologiques. Ressource importante en parasitologie, notamment par l'enseignement au *Centre des maladies tropicales JD MacLean du CUSM*, elle a travaillé de concert avec un microbiologiste du CUSM afin d'évaluer et mettre en place un protocole d'identification de parasites par une méthode de biologie moléculaire, permettant de diminuer la manipulation de l'échantillon et le temps nécessaire à l'identification de parasites.

L'OPTMQ a remis le *Prix Implication Relève 2017*, en collaboration avec la Banque Nationale, et l'a décerné à Hélène Olivia-Lapointe, T.M. Madame Lapointe est technologiste médicale au Centre hospitalier affilié universitaire régionale (CHAUR) à Trois-Rivières, depuis 2013. En plus d'être une monitrice de stage appréciée des élèves, elle a contribué à la mise à jour de cahiers de stage en biochimie et en hématologie. Madame Lapointe a également fait partie du comité de réorganisation du triage en biochimie. Elle a également participé à la formation des employés de soir.

Prix étudiant remis à un finissant 2017 du programme Technologie d'analyses biomédicales dans chacun des cégeps offrant ce programme. Ce prix est remis par l'Ordre, en partenariat avec Banque Nationale :

Émily Ryder, T.M., Collège Dawson

Kim Bélanger, T.M., Cégep de Chicoutimi

Marie-Andrée Théberge, T.M., Cégep de Sainte-Foy

Élaine McInnis, T.M., Cégep de Rimouski

Alexandra St-Louis, T.M., Collège Shawinigan

Marianne Bourgeois, T.M., Cégep de Sherbrooke

Marie-Ève Guénette, T.M., Cégep de St-Jérôme

Élise Outrequin, T.M., Collège de Rosemont

Rosalie Falardeau, T.M., Cégep de Saint-Hyacinthe

Alexandra Pitre, T.M., Cégep Saint-Jean-sur-Richelieu

Cassandra Larivière, T.M., Cégep de l'Outaouais

AUTRES ACTIVITÉS

- Canadian Alliance of Medical Laboratory Professionals Regulators (CAMLPR)
- Conseil interprofessionnel du Québec
- Société canadienne de science de laboratoire médical
- Organisation des normes en santé

MISSION ET VISION DE LA PROFESSION

MISSION

PROTÉGER LE PUBLIC, NOTAMMENT EN CONTRÔLANT
L'EXERCICE DE LA PROFESSION PAR NOS MEMBRES.

VISION

ÊTRE LA RÉFÉRENCE EN MATIÈRE DE PRATIQUES
EXEMPLAIRES DANS LA SPHÈRE DES ANALYSES BIOMÉDICALES.

	73	
	Ta	
	Tantalum	
104		105
Rf		Db
Rutherfordium		Dubnium
[261]		[262]

L'Ordre professionnel des technologistes médicaux du Québec a pour principale fonction d'assurer la protection du public, notamment en exerçant une surveillance de l'exercice de la profession par ses membres.

Les technologistes médicaux sont les professionnels qui effectuent, sur le corps humain ou à partir de spécimens, des analyses et des examens dans le domaine de la biologie médicale et qui assurent la validité technique des résultats à des fins diagnostiques ou de suivi thérapeutique.

L'information, la promotion de la santé et la prévention de la maladie, des accidents et des problèmes sociaux auprès des individus, des familles et des collectivités s'inscrivent dans le champ d'exercices du membre, dans la mesure où elles sont liées à ses activités professionnelles.

À ces aspects s'ajoute une série d'activités réservées aux membres et partagées avec d'autres professionnels :

- a) effectuer des prélèvements;
- b) procéder à des phlébotomies, selon une ordonnance;
- c) introduire un instrument, selon une ordonnance, dans le pharynx et au-delà du pharynx ou au-delà du vestibule nasal, du méat urinaire, des grandes lèvres, de la marge de l'anus ou dans une veine périphérique;
- d) administrer, y compris par voie intraveineuse à partir d'un site périphérique, des médicaments ou d'autres substances, lorsqu'ils font l'objet d'une ordonnance et qu'une attestation de formation a été délivrée au membre, par l'Ordre, dans le cadre d'un règlement en application du paragraphe o de l'article 94;
- e) mélanger des substances en vue de compléter la préparation d'un médicament, selon une ordonnance.

Le technologiste médical est, de plus, autorisé à exercer les activités suivantes :

- À des fins de greffe de tissus oculaires ou dans le cadre de travaux de recherche, retirer des globes oculaires sur une personne décédée. Cette activité professionnelle s'exerce sous la responsabilité d'un directeur médical et conformément à la norme CAN/CSA-Z900.2.4 *Tissus oculaires destinés à la transplantation*.
- À des fins de greffe de tissus ou dans le cadre de travaux de recherche, prélever des tissus sur une personne décédée. Cette activité professionnelle s'exerce sous la responsabilité d'un directeur médical et conformément à la norme CAN/CSA-Z900.2.2 *Tissus destinés à la transplantation*.
- S'il détient la formation spécifique pour ce faire et selon certaines conditions, introduire un cathéter dans une ouverture artificielle du corps humain dans le but d'effectuer un prélèvement aux fins d'analyse ou d'examen:
 - 1) par la stomie d'un conduit iléal, sauf en présence de tubes urétéraux;
 - 2) par trachéostomie, sauf lorsque le patient est sous assistance ventilatoire.

Un permis peut être octroyé par l'Ordre à un candidat qui est détenteur d'un diplôme d'études collégiales décerné par le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur à la suite d'études réussies en Technologie d'analyses biomédicales ou l'équivalent. L'Ordre délivre aussi un permis de technologiste médical en cytopathologie aux détenteurs d'un DEC en Technologie d'analyses biomédicales et d'une Attestation d'études collégiales en cytologie.

L'article 36q du Code des professions du Québec (L.R.Q., chapitre C-26) stipule que : « nul ne peut... utiliser le titre de "Technologiste Médical" ou de "Registered Technologist", ni un titre ou une abréviation pouvant laisser croire qu'il l'est, ni l'abréviation « Tech. Med. » ou s'attribuer des initiales pouvant laisser croire qu'il l'est ou les initiales « T.M. » ou « R.T. » s'il n'est détenteur d'un permis valide à cette fin et s'il n'est inscrit au Tableau de l'Ordre professionnel des technologistes médicaux du Québec ».

Permis délivrés selon la catégorie

Catégorie de permis	Nombre
Technologiste médical exerçant en biologie médicale	328
Technologiste médical exerçant en cytopathologie	9

L'Ordre n'a pas de règlement en application du paragraphe de l'article 94 du Code des professions définissant les différentes classes de spécialités au sein de la profession.

Autorisations spéciales

	Nombre
Accordées	0
Renouvelées	0

L'Ordre n'a pas de conditions ni de formalités de délivrance d'un certificat d'immatriculation.

Nombre de membres inscrits au Tableau à la fin de la période	4 894
--	-------

Membres inscrits au Tableau à la fin de la période selon la région administrative

	Nombre
01 Bas-Saint-Laurent	188
02 Saguenay-Lac-Saint-Jean	212
03 Capitale-Nationale	465
04 Mauricie	244
05 Estrie	237
06 Montréal	1 645
07 Outaouais	173
08 Abitibi-Témiscamingue	107
09 Côte-Nord	83
10 Nord-du-Québec	55
11 Gaspésie – Îles-de-la-Madeleine	81
12 Chaudière-Appalaches	143
13 Laval	116
14 Lanaudière	151
15 Laurentides	240
16 Montérégie	596
17 Centre-du-Québec	115
99 Hors du Québec	43

Membres inscrits au Tableau à la fin de la période, selon le sexe

	Nombre
Homme	720
Femme	4 174

La cotisation annuelle doit être payée avant le 1^{er} avril de chaque année. L'adhésion au régime d'assurance responsabilité professionnelle offert par l'Ordre est obligatoire, ainsi que la contribution au financement de l'Office des professions du Québec. En 2017-2018, la cotisation annuelle était de 291 \$. La TPS et la TVQ s'appliquent à la cotisation.

Membres inscrits au Tableau à la fin de la période et détenant	Nombre
un permis temporaire	2
un permis spécial	0
un permis restrictif	0
un permis restrictif temporaire	0

Membres inscrits au Tableau selon la catégorie de permis

Catégorie de permis	Nombre
Technologiste médical exerçant en biologie médicale	4 814
Technologiste médical exerçant en biologie médicale et en cytopathologie	71
Technologiste médical exerçant en cytopathologie	9

L'Ordre n'a pas de règlement en application du *paragraphe p* de l'article 94 du Code des professions autorisant les membres de l'Ordre à exercer leurs activités professionnelles au sein d'une société en nom collectif à responsabilité limitée ou d'une société par actions.

Inscriptions au Tableau	Nombre
Total des inscriptions	4 894
Premières inscriptions	310

Inscriptions au Tableau avec limitation ou suspension	Nombre
avec limitation du droit d'exercer des activités professionnelles	0
avec suspension du droit d'exercer des activités professionnelles	1

Membres inscrits au Tableau à la fin de la période et détenant	Nombre
un permis temporaire	2
un permis spécial	0

Radiations du Tableau selon le motif

Motif de la radiation	Nombre
Non-paiement de la cotisation dans les délais prescrits	485
Non-conformité au règlement sur la formation continue obligatoire	4
Sanction disciplinaire	2
Radiation provisoire	0

Suspensions ou révocations de permis selon la catégorie	Nombre	
	Suspensions	Révocations
	0	0

Rapport de l'auditeur indépendant	28
---	----

États financiers	29
------------------------	----

État de résultats	29
-------------------------	----

État de l'évolution de l'actif net	29
--	----

Bilan	30
-------------	----

État des flux de trésorerie	31
-----------------------------------	----

Notes complémentaires	32
-----------------------------	----

Annexes	37
---------------	----

AUX MEMBRES DE L'ORDRE PROFESSIONNEL DES TECHNOLOGISTES MÉDICAUX DU QUÉBEC

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints de l'**ORDRE PROFESSIONNEL DES TECHNOLOGISTES MÉDICAUX DU QUÉBEC**, qui comprennent le bilan au 31 mars 2018, et les états des résultats, de l'évolution de l'actif net et des flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

RESPONSABILITÉ DE LA DIRECTION POUR LES ÉTATS FINANCIERS

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

RESPONSABILITÉ DE L'AUDITEUR

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers, sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que nous nous conformions aux règles de déontologie et que nous planifiions et réalisions l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en oeuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'Ordre portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'Ordre. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

OPINION

À notre avis, les états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'Ordre Professionnel des Technologistes Médicaux du Québec au 31 mars 2018, ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

Mallette inc.¹

Mallette inc.
Société de comptables professionnels agréés

Terrebonne, Québec
Le 26 avril 2018

¹CPA auditeur, CA, permis de comptabilité publique no A114098

ÉTAT DES RÉSULTATS
POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS

2018 **2017**

PRODUITS

Cotisations annuelles	1 407 765 \$	1 363 319 \$
Admissions, réadmissions	68 992	61 742
Développement professionnel	125 345	121 619
Congrès	228 106	233 166
Communications	47 929	46 350
Amendes	10 670	11 051
Intérêts et autres	17 227	17 889
Subvention – Ministre de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion	37 554	45 275
Variation de la juste valeur des placements	(2 328)	3 850
	1 941 260	1 904 261

CHARGES

Délivrance de permis (annexe A)	35 751	70 342
Inspection professionnelle (annexe B)	243 696	258 444
Conseil de discipline (annexe C)	18 679	13 461
Bureau du syndic (annexe D)	67 930	60 537
Plan directeur (annexe E)	-	16 871
Normes de pratique professionnelle (annexe F)	129 189	116 278
Développement professionnel (annexe G)	280 586	263 389
Congrès (annexe H)	198 496	231 015
Communications (annexe I)	148 918	162 594
Comité relève (annexe J)	21 840	22 987
Pratique illégale (annexe K)	29 538	11 377
Comité de la formation (annexe L)	46	-
Frais d'administration (annexe M)	762 195	711 128
	1 936 864	1 938 423
EXCÉDENT (INSUFFISANCE) DES PRODUITS SUR LES CHARGES	4 396 \$	(34 162) \$

ÉTAT DE L'ÉVOLUTION DE L'ACTIF NET
POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS

2018 **2017**

Solde, début de l'exercice	646 606 \$	680 768 \$
Excédent (insuffisance) des produits sur les charges	4 396	(34 162)
SOLDE, fin de l'exercice	651 002 \$	646 606 \$

Les notes complémentaires font partie de ces états financiers.

BILAN

AU 31 MARS

2018

2017

ACTIF

À COURT TERME

Encaisse	1 722 276 \$	1 627 440 \$
Placements temporaires	219 883	308 657
Comptes clients	54 562	47 894
Frais payés d'avance	144 550	164 767
Placements réalisables au cours du prochain exercice (note 3)	250 000	100 000
Dépôts chez les assureurs encaissables au cours du prochain exercice (note 6)	17 676	19 917
	2 408 947	2 268 675
PLACEMENTS À LA JUSTE VALEUR (note 3)	202 000	204 328
IMMOBILISATIONS CORPORELLES (note 4)	28 163	31 588
ACTIFS INCORPORELS (note 5)	54 903	78 574
DÉPÔTS CHEZ LES ASSUREURS (note 6)	50 000	50 000
	2 744 013 \$	2 633 165 \$

PASSIF

À COURT TERME

Dettes de fonctionnement (note 7)	576 894 \$	597 279 \$
Subvention reportée (note 8)	149 268	86 822
Produits perçus d'avance	1 366 849	1 302 458
	2 093 011	1 986 559

ACTIF NET

Investi en immobilisations	83 066	110 162
Non affecté	567 936	536 444
	651 002	646 606
	2 744 013 \$	2 633 165 \$

ENGAGEMENTS (note 9)

Pour le conseil d'administration

Denis Gosselin Bourbeau, administrateur

Elin N., administrateur

Les notes complémentaires font partie de ces états financiers.

ÉTAT DES FLUX DE TRÉSORERIE
POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS

2018 **2017**

ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT

Excédent (insuffisance) des produits sur les charges	4 396 \$	(34 162) \$
Éléments sans effet sur la trésorerie		
Amortissement des immobilisations corporelles	15 347	17 924
Amortissement des actifs incorporels	24 798	19 434
Perte sur cession d'immobilisations corporelles	1 257	-
Variation de la juste valeur des placements	2 328	(3 850)
	48 126	(654)
Variation nette des éléments hors caisse liés au fonctionnement (note 10)	120 001	71 062
	168 127	70 408

ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT

Acquisition de placements	(150 000)	(150 000)
Encaissement de placements	-	150 000
Acquisition d'immobilisations corporelles	(13 179)	(1 034)
Acquisition d'actifs incorporels	(1 127)	(55 909)
Variation des dépôts chez les assureurs	2 241	(2 993)
	(162 065)	(59 936)

AUGMENTATION DE LA TRÉSORERIE ET DES ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE

	6 062	10 472
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE, début de l'exercice	1 936 097	1 925 625
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE, fin de l'exercice	1 942 159 \$	1 936 097 \$
La trésorerie et les équivalents de trésorerie de l'Ordre se composent des éléments suivants :		
Encaisse	1 722 276 \$	1 627 440 \$
Placements temporaires	219 883	308 657
	1 942 159 \$	1 936 097 \$

Les notes complémentaires font partie de ces états financiers.

NOTES COMPLÉMENTAIRES

AU 31 MARS 2018

1. STATUTS CONSTITUTIFS ET NATURE DES ACTIVITÉS

L'Ordre, constitué en vertu du Code des professions du Québec, a pour fonction principale d'assurer la protection du public. Il est un organisme sans but lucratif au sens de la Loi sur les impôts et il est conséquemment exempté des impôts.

L'Ordre doit notamment assurer la délivrance de permis d'exercice aux candidats réunissant les conditions requises, le maintien du Tableau de l'Ordre et le contrôle de l'exercice de la profession par ses membres.

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES**Base de présentation des états financiers**

Les états financiers de l'Ordre ont été établis conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

Utilisation d'estimations

La préparation d'états financiers conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif exige que la direction ait recours à des estimations et à des hypothèses qui ont une incidence sur les montants de l'actif et du passif comptabilisés et sur la présentation des éléments d'actif et de passif éventuels à la date des états financiers, ainsi que sur les montants comptabilisés à titre de produits et de charges au cours de l'exercice. Les résultats réels pourraient différer des résultats estimatifs.

Comptabilisation des produits

L'Ordre applique la méthode du report pour comptabiliser les apports. Les apports affectés (subventions et contributions) sont comptabilisés à titre de produits de l'exercice au cours duquel les charges connexes sont engagées. Les apports non affectés sont comptabilisés lorsqu'ils sont reçus ou à recevoir si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que sa réception est raisonnablement assurée. Les apports reçus en dotation sont comptabilisés à titre d'augmentation directe de l'actif net au cours de l'exercice.

Les produits de cotisations sont comptabilisés au prorata de l'exercice auquel ils se rapportent.

Les produits de développement professionnel (droits d'inscription), de congrès et de communications sont comptabilisés lorsque les activités ont lieu.

Les produits provenant d'amendes et de récupération pour services sont comptabilisés au moment où ils deviennent exigibles.

Les produits d'admissions et de réadmissions sont comptabilisés au cours de l'exercice auquel ils se rapportent.

Les produits de placement non affectés sont comptabilisés en fonction du temps écoulé.

Apports de biens et de services

Le fonctionnement de l'Ordre dépend, en grande partie, des services de plusieurs bénévoles. Du fait que l'Ordre ne se procure normalement pas ces services contre paiement et qu'il est difficile de faire une estimation de leur juste valeur, ces apports ne sont pas comptabilisés dans les états financiers.

Ventilation des charges

L'Ordre ventile les charges directement liées à une activité à cette activité. Les coûts indirects sont attribués, en fonction d'une clé de répartition selon l'utilisation aux centres d'autofinancement. Les coûts sont ventilés selon les clés de répartition suivantes :

- Les charges liées au loyer, assurances, taxes, amortissement et entretien et réparations sont réparties en proportion des coûts directs des salaires par rapport à la masse salariale.
- Les charges liées aux frais de bureau sont réparties selon les frais d'utilisation.

Ces frais sont inclus dans les postes salaires et frais fixes imputés.

Instruments financiers

Évaluation des instruments financiers

L'Ordre évalue initialement ses actifs et passifs financiers à la juste valeur, sauf dans le cas de certaines opérations non conclues dans des conditions de concurrence normale qu'il évalue à la valeur comptable ou à la valeur d'échange selon le cas.

Il évalue ultérieurement tous ses actifs et passifs financiers au coût après amortissement, à l'exception des placements dans des instruments de capitaux propres cotés sur un marché actif, qui sont évalués à la juste valeur. Les variations de juste valeur sont comptabilisées dans les résultats.

Dépréciation d'actifs financiers

Les actifs financiers évalués au coût sont soumis à un test de dépréciation s'il existe des indications possibles de dépréciation. Le montant de réduction de valeur est comptabilisé aux résultats. La moins-value déjà comptabilisée peut faire l'objet d'une reprise de valeur dans la mesure de l'amélioration, soit directement, soit par l'ajustement du compte de provision, sans être supérieure à ce qu'elle aurait été à la date de reprise si la moins-value n'avait jamais été comptabilisée. Cette reprise est comptabilisée aux résultats.

Coûts de transaction et commissions

Les coûts de transaction et commissions relatifs aux instruments financiers qui sont évalués à la juste valeur après leur comptabilisation initiale sont comptabilisés à titre de charge lorsqu'ils sont engagés.

Les coûts de transaction et commissions relatifs aux instruments financiers qui sont évalués au coût ou au coût après amortissement après leur comptabilisation initiale sont capitalisés à l'encontre de l'instrument financier auquel ils se rapportent. Ils sont amortis selon la méthode linéaire sur la durée du financement obtenu.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût. Les apports reçus sous forme d'immobilisations corporelles sont comptabilisés à la juste valeur à la date de l'apport ou à une valeur symbolique lorsque la juste valeur ne peut être déterminée au prix d'un effort raisonnable.

L'amortissement est calculé en fonction de leur durée de vie utile selon la méthode linéaire et les durées suivantes :

Équipement informatique	4 ans
Mobilier de bureau	10 ans

Actifs incorporels

Les actifs incorporels sont comptabilisés au coût.

L'amortissement est calculé en fonction de leur durée de vie utile selon la méthode linéaire et les durées suivantes :

Frais de développement de formation	5 ans
Logiciels	4 ans

L'Ordre comptabilise au bilan les frais de développement lorsque la direction estime qu'ils procureront des avantages futurs et que l'ensemble des critères permettant la capitalisation sont rencontrés.

Dépréciation d'actifs à long terme

Les actifs à long terme sont soumis à un test de dépréciation lorsque des événements ou des circonstances indiquent que leur valeur comptable excède le total des flux de trésorerie non actualisés qui résulteront vraisemblablement de l'utilisation et de la sortie éventuelle de ces actifs. Une perte de valeur doit se calculer comme le montant de l'excédent de la valeur comptable d'un actif à long terme sur sa juste valeur.

Avantages sociaux futurs

L'Ordre offre à certains de ses employés un régime de retraite à cotisations définies.

Les coûts du régime de retraite afférents aux services courants sont portés à l'état des résultats au cours de l'exercice pendant lequel les cotisations sont payables par l'employeur. Les coûts des services passés sont comptabilisés dans l'exercice au cours duquel la mise en place du régime a lieu ou au cours duquel une entente au sujet de la modification du régime est conclue.

Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie et les équivalents de trésorerie de l'Ordre sont composés de l'encaisse et des instruments financiers très liquides ayant une échéance initiale de trois mois ou moins.

3. PLACEMENTS, À LA JUSTE VALEUR

Certificats de placements garantis, taux variant de 1,6% à 2,16%, échéant entre mai 2018 et mai 2019	400 000 \$	250 000 \$
Obligations, échéant en décembre 2020	52 000	54 328
	452 000	304 328
Portion échéant au cours du prochain exercice	250 000	100 000
	202 000 \$	204 328 \$

4. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

2018

2017

	Coût	Amor- tissement cumulé	Valeur nette	
Équipement informatique	32 141 \$	26 815 \$	5 326 \$	12 325 \$
Mobilier de bureau	93 986	71 149	22 837	19 263
	126 127 \$	97 964 \$	28 163 \$	31 588 \$

Au cours de l'exercice, dans le cadre de son programme régulier de remplacement et d'amélioration de ses immobilisations corporelles, l'Ordre a radié du mobilier et de l'équipement informatique.

5. ACTIFS INCORPORELS

2018

2017

	Coût	Amor- tissement cumulé	Valeur nette	
Frais de développement de formation	57 000 \$	26 608 \$	30 392 \$	41 792 \$
Logiciels	54 634	30 123	24 511	36 782
	111 634 \$	56 731 \$	54 903 \$	78 574 \$

6. DÉPÔTS CHEZ LES ASSUREURS

2018

2017

Solde au début	69 917 \$	66 924 \$
Ristourne capitalisée	15 060	19 609
Revenus d'intérêts	514	179
Retraits	(17 815)	(16 795)
	67 676	69 917
Portion échéant au cours du prochain exercice	17 676	19 917
	50 000 \$	50 000 \$

Depuis le 1^{er} avril 2006, l'Ordre a convenu avec les assureurs de réinvestir la moitié du surplus d'opération du programme qui lui était versé à cet égard, dans le but de stabiliser les primes futures d'assurance-responsabilité de ses membres. Les montants investis dans ce fonds portent intérêt au taux des obligations d'épargne du Canada, pour un terme de 5 ans, moins 1/2 de 1 %. Lorsque le solde de ce fonds atteint 50 000 \$, l'excédent de cette somme peut être retiré par l'Ordre.

7. DETTES DE FONCTIONNEMENT

Comptes fournisseurs	254 176 \$	298 280 \$
Salaires et autres retenues à la source	117 746	107 179
Sommes à remettre à l'État		
Taxes à la consommation	177 560	163 454
Retenues à la source et contributions	27 412	28 366
	576 894 \$	597 279 \$

8. SUBVENTION REPORTÉE

La subvention reportée représente des ressources non dépensées qui, en vertu d'affectations d'origine externe, sont destinées à un projet spécifique, ainsi qu'un financement affecté reçu au cours de l'exercice considéré et destiné à couvrir les charges de fonctionnement de l'exercice subséquent.

L'Ordre a reçu une subvention de la Ministre de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion dans le but de faire la conception d'un référentiel des compétences requises pour exercer la profession ainsi que la conception d'outils d'évaluation permettant d'évaluer les compétences des membres formés à l'étranger sur la base de ce référentiel.

Les variations survenues dans le solde de la subvention reportée sont les suivantes :

SOLDE , début de l'exercice	86 822 \$	-\$
Montants reçus au cours de l'exercice	100 000 \$	132 097 \$
Montants comptabilisés à titre de produits de l'exercice	(37 554)	(45 275)
SOLDE , fin de l'exercice	149 268 \$	86 822 \$

9. ENGAGEMENTS

Baux

L'Ordre s'est engagé par baux jusqu'en septembre 2020 et septembre 2022 pour la location de locaux et de mobilier. Le solde des engagements suivant ces baux, exclusion faite des charges communes, s'établit à 341 785 \$. Les paiements minimums exigibles au cours des quatre prochains exercices sont les suivants :

2019	2020	2021	2022
86 760 \$	88 116 \$	85 008 \$	81 901 \$

Contrat de service

L'Ordre s'est engagé, en vertu d'un contrat de service venant à échéance le 31 décembre 2018, pour l'accès à un portail informatique et de la formation venant à échéance le 31 décembre 2018. Les paiements minimaux futurs totaux sont en fonction du nombre de membres inscrits annuellement et totalisent 58 458 \$ pour le prochain exercice. Les charges encourues pour l'exercice se terminant le 31 mars 2018 sont de 76 798 \$.

10. RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES À L'ÉTAT DES FLUX DE TRÉSORERIE

La variation nette des éléments hors caisse liés à l'exploitation se détaille ainsi :

Comptes clients	(6 668) \$	(17 347) \$
Frais payés d'avance	20 217	(21 206)
Dettes de fonctionnement	(20 385)	36 218
Subvention reportée	62 446	86 822
Produits perçus d'avance	(64 391)	(13 425)
	120 001 \$	71 062 \$

11. INSTRUMENTS FINANCIERS

Risque de crédit

Le risque de crédit correspond au risque de perte financière pour l'Ordre si une contrepartie manque à ses obligations.

Le risque de crédit découle principalement des créances.

Risque de liquidité

L'Ordre est exposé au risque de liquidité principalement en ce qui a trait à ses dettes de fonctionnement.

ANNEXES

POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS

2018

2017

A. DÉLIVRANCE DE PERMIS

Salaires et frais fixes imputés	27 897 \$	17 191 \$
Bureau et affranchissement	2 425	1 402
Dépenses de comité	4 121	5 271
Dépenses de réalisation	413	45 178
Honoraires professionnels	820	1 300
Documentation et livres	75	-
	35 751 \$	70 342 \$

B. INSPECTION PROFESSIONNELLE

Salaires et frais fixes imputés	171 744 \$	202 355 \$
Bureau et affranchissement	4 700	5 990
Dépenses de comité	6 385	2 969
Frais de déplacement et séjours	20 024	27 236
Honoraires des inspecteurs	31 316	18 957
Maintenance informatique	6 914	-
Amortissement des immobilisations corporelles	113	-
Amortissement des actifs incorporels	2 500	937
	243 696 \$	258 444 \$

C. CONSEIL DE DISCIPLINE

Salaires et frais fixes imputés	10 107 \$	7 694 \$
Bureau et affranchissement	3 570	2 691
Dépenses de comité	4 474	2 766
Dépenses de réalisation	128	97
Honoraires légaux	400	213
	18 679 \$	13 461 \$

D. BUREAU DU SYNDIC

Salaires et frais fixes imputés	4 176 \$	-\$
Bureau et affranchissement	1 475	1 511
Dépenses de service et frais fixes imputés	6 686	10 460
Honoraires professionnels	55 593	48 566
	67 930 \$	60 537 \$

E. PLAN DIRECTEUR

Dépenses de réalisation	-\$	16 871 \$
-------------------------	-----	-----------

F. NORMES DE PRATIQUE PROFESSIONNELLE

Salaires et frais fixes imputés	98 286 \$	96 284 \$
Bureau et affranchissement	4 402	3 383
Dépenses de comité	5 476	7 531
Dépenses de réalisation	15 153	5 169
Publications	5 872	3 911
	129 189 \$	116 278 \$

G. DÉVELOPPEMENT PROFESSIONNEL

Salaires et frais fixes imputés	135 639 \$	141 046 \$
Bureau et affranchissement	764	1 698
Cotisations	1 106	-
Dépenses de comité	614	5 369
Frais de déplacement et séjours	1 151	3 418
Honoraires de formation	14 936	13 217
Publications	403	1 912
Redevances	-	323
Vidéos, locaux et services	114 573	88 906
Amortissement des actifs incorporels	11 400	7 500
	280 586 \$	263 389 \$

H. CONGRÈS

Salaires et frais fixes imputés	27 613 \$	36 250 \$
Bureau et affranchissement	1 680	244
Composition	282	1 730
Frais de courtage	24 405	32 105
Publications	4 283	5 134
Dépenses de réalisation		
Conférenciers	15 894	7 543
Dépenses de comité	21 176	18 349
Kiosques	-	10 099
Salles	43 377	42 195
Activités sociales	59 786	77 366
	198 496 \$	231 015 \$

I. COMMUNICATIONS

Salaires et frais fixes imputés	47 960 \$	56 697 \$
Frais de courtage	6 658	9 549
Bureau et affranchissement	32 854	29 175
Imprimerie	45 669	34 583
Dépenses de comité	674	4 413
Dépenses de réalisation	15 103	28 177
	148 918 \$	162 594 \$

J. COMITÉ RELÈVE

Salaires et frais fixes imputés	14 993 \$	10 290 \$
Bureau et affranchissement	129	171
Publications	1 695	795
Dépenses de comité	4 512	6 959
Dépenses de réalisation	511	4 772
	21 840 \$	22 987 \$

K. PRATIQUE ILLÉGALE

Honoraires légaux	27 139 \$	11 377 \$
Salaires et frais fixes imputés	1 110	-
Bureau et affranchissement	13	-
Dépenses de réalisation	595	-
Honoraires de formation	325	-
Dépenses de réalisation	356	-
	29 538 \$	11 377 \$

L. COMITÉ DE LA FORMATION

Dépenses de comité	46 \$	-\$
--------------------	--------------	-----

M. FRAIS D'ADMINISTRATION

Salaires	268 081 \$	271 916 \$
Charges sociales et frais fixes imputés	81 705	38 105
Articles corporatifs	1 066	420
Assurances	3 201	3 294
Bureau et affranchissement	70 580	55 462
Cotisations et affiliations	35 019	36 563
Énergie	4 608	4 793
Entretien et réparations des locaux	8 213	7 896
Entretien et réparations du mobilier de bureau	2 564	4 184
Frais bancaires	2 615	2 909
Frais de cartes de crédit	26 565	22 366
Frais de déplacement, séjours et réunions		
Comité exécutif	7 072	12 552
Conseil d'administration	33 330	45 216
Permanents	10 975	11 187
Impression	5 014	7 251
Location de matériel	3 001	3 457
Loyer	76 614	76 838
Maintenance informatique	33 774	31 325

Suite page suivante →

M. FRAIS D'ADMINISTRATION (SUITE..)

Services professionnels	26 861 \$	12 716 \$
Taxes et permis	25 897	25 076
Télécommunications	8 051	8 681
Amortissement des immobilisations corporelles	15 234	17 924
Amortissement des actifs incorporels	10 898	10 997
Perte sur cession d'immobilisations corporelles	1 257	-
	762 195 \$	711 128 \$

4 Be Béryllium 9.012	281, avenue Laurier Est, Montréal QC H2T 1G2 T 514 527-9811 1 800 567-7763 F 514 527-7314 info@optmq.org Dépôt légal 2 ^e trimestre 2018 optmq.org										5 B Bore 10.811	6 C Carbone 12.011	7 N Azote 14.007
12 Mg Magnésium 24.305											13 Al Aluminium 26.982	14 Si Silicium 28.086	15 P Phosphore 30.974
20 Ca Calcium 40.078	21 Sc Scandium 44.956	22 Ti Titane 47.867	23 V Vanadium 50.942	24 Cr Chrome 51.996	25 Mn Manganèse 54.938	26 Fe Fer 55.845	27 Co Cobalt 58.933	28 Ni Nickel 58.693	29 Cu Cuivre 63.546	30 Zn Zinc 65.38	31 Ga Gallium 69.723	32 Ge Germanium 72.631	33 As Arsenic 74.922
38 Sr Strontium 87.62	39 Y Yttrium 88.906	40 Zr Zirconium 91.224	41 Nb Niobium 92.906	42 Mo Molybdène 95.95	43 Tc Technétium 98.907	44 Ru Ruthénium 101.07	45 Rh Rhodium 102.906	46 Pd Palladium 106.42	47 Ag Argent 107.868	48 Cd Cadmium 112.414	49 In Indium 114.818	50 Sn Étain 118.711	51 Sb Antimoine 121.760



ORDRE PROFESSIONNEL DES
TECHNOLOGISTES MÉDICAUX
DU QUÉBEC